

# SEMAGORA



RAPPORT D'ACTIVITE 2018

L'année 2018 a permis à la SEMAGORA de poursuivre la diversification de ses activités avec un nouveau contrat confié par le conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'étoile qui vient se rajouter au contrat de délégation de service public de gestion du centre de congrès.

Ainsi, malgré une baisse d'activité commerciale sur le centre de congrès, avec un nombre de manifestations en diminution, ce nouveau marché public permet de clôturer l'année avec un résultat positif.

## 1. La gestion du centre de congrès Agora

### *L'année 2018 en chiffres*

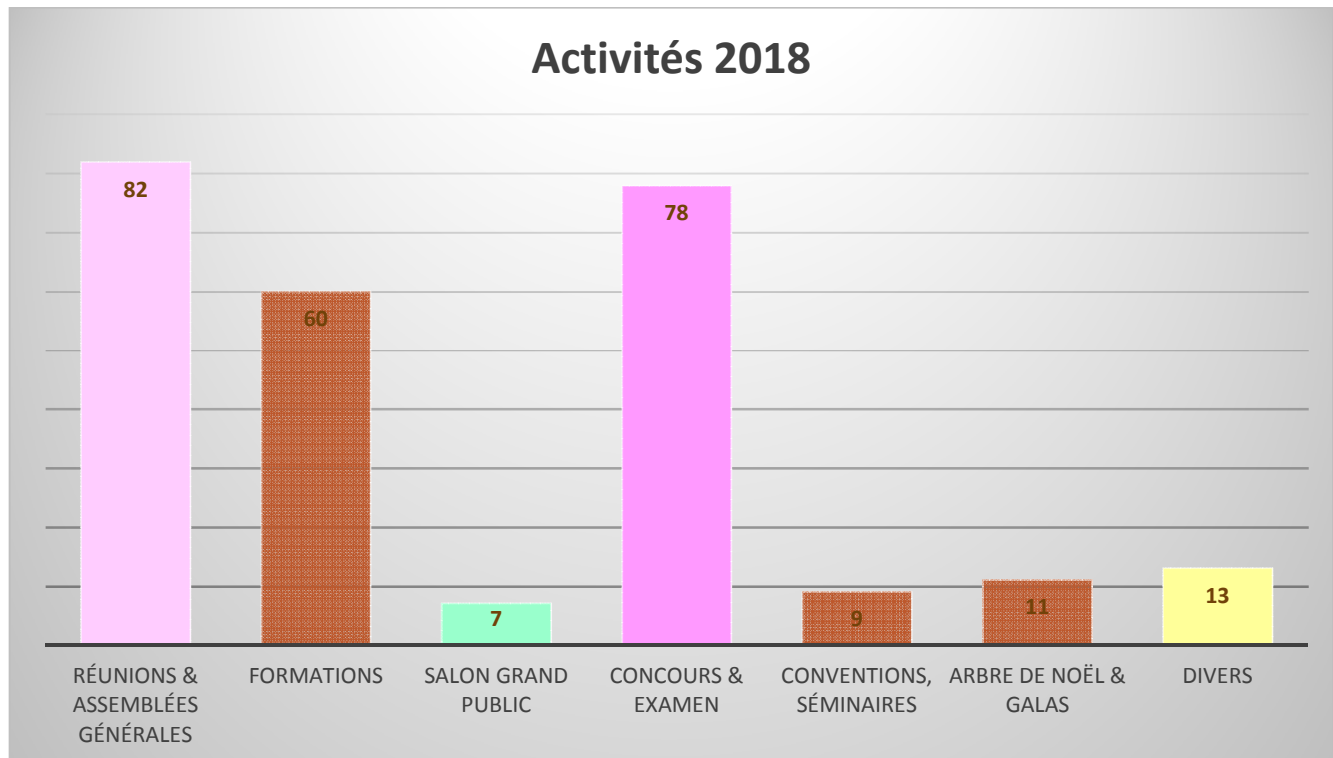
Le centre de congrès a été exploité **246** jours sur les 365 jours de l'année.

1550 cours ou ateliers de l'Université du temps libre ont permis d'accueillir **40 145** étudiants tout au long de l'année.

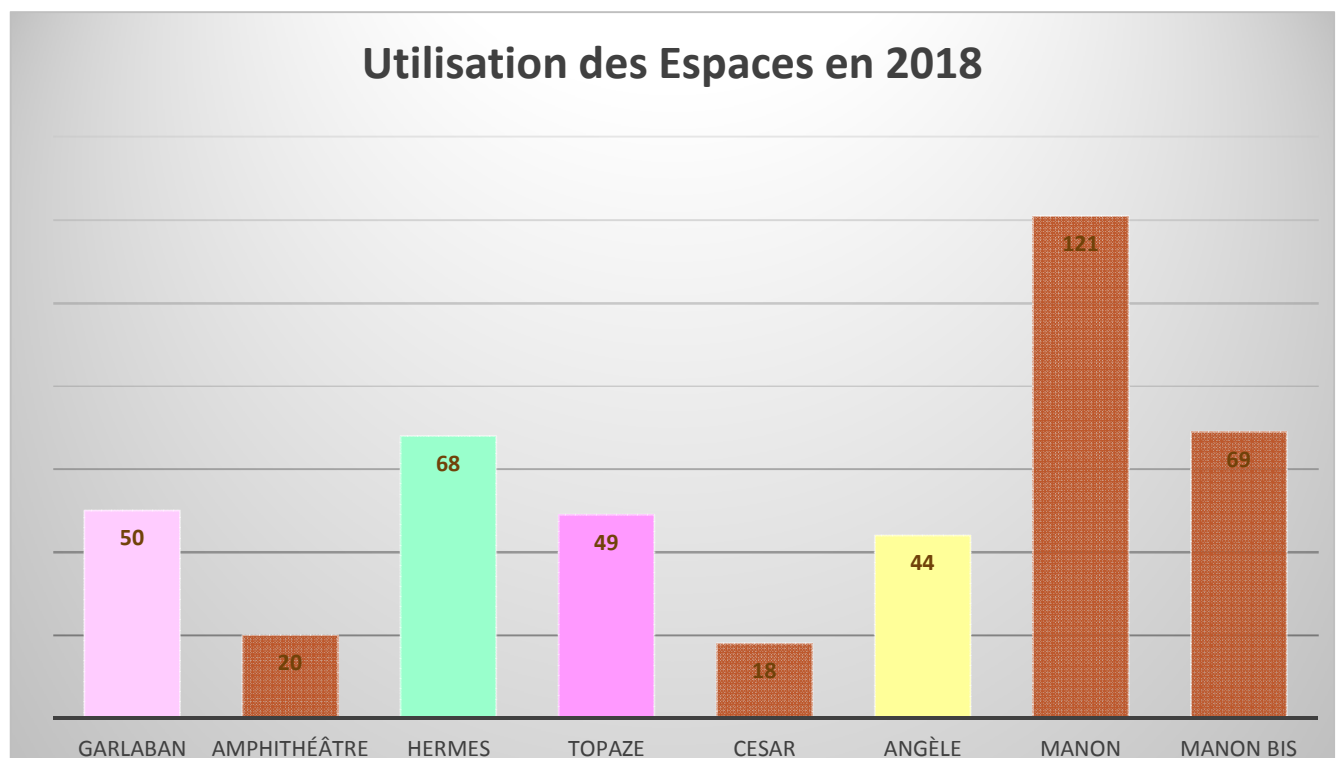
260 initiatives ont amené 27 655 personnes dans le centre de congrès au cours des réunions, formations, concours et examens, salons, conventions et autres évènements.

Soit, une moyenne de près de **8 initiatives par jour** (weekends et jours fériés comprises)

## LES ACTIVITES ACCUEILLIES EN 2018



## UTILISATION DES SALLES DU CENTRE DE CONGRES



*Evolution de la clientèle***76 clients ont fréquenté le centre de congrès sur l'année 2018**

Le Centre de congrès Agora reçoit **des clients fidèles** qui se réunissent pour former et se former, pour des conventions, des séminaires, des évènements d'entreprises ou artistiques totalisant un chiffre de : **316 273.00 € HT**

**19 nouveaux clients** ont été enregistrés sur l'année 2018 représentant un chiffre d'affaires supplémentaires de **68 645.96 € HT**

## NOUVEAUX CLIENTS 2018

DATE	CLIENTS	TOTAL LOCATION SALLES	TOTAL PRESTATIONS	TOTAL HT	TOTAL TTC
vendredi 26 janvier 2018	Mas Provence	3 964,00 €	3 008,00 €	<b>6 972,00 €</b>	<b>8 366,40 €</b>
lundi 5 février 2018	Carglass	4 166,10 €	3 429,00 €	<b>7 595,10 €</b>	<b>9 114,12 €</b>
mardi 6 février 2018	GRDF	3 652,00 €	11 259,00 €	<b>14 911,00 €</b>	<b>17 893,20 €</b>
mardi 6 février 2018	Gemalto	550,00 €	650,00 €	<b>1 200,00 €</b>	<b>1 440,00 €</b>
mercredi 21 mars 2018	ADELYA	530,00 €	- €	<b>530,00 €</b>	<b>636,00 €</b>
vendredi 25 mai 2018	CRA	1 008,00 €	- €	<b>1 008,00 €</b>	<b>1 209,60 €</b>
samedi 26 mai 2018	MARSEILLE DANSE ACADEMY	1 995,00 €	1 280,00 €	<b>3 275,00 €</b>	<b>3 930,00 €</b>
mardi 5 juin 2018	EXPERTIS	690,00 €	177,00 €	<b>867,00 €</b>	<b>1 022,70 €</b>
jeudi 14 juin 2018	PURE MOMENT 50 ans des Paluds	- €	975,00 €	<b>975,00 €</b>	<b>1 170,00 €</b>
jeudi 21 juin 2018	Labo sud Provence	250,00 €	- €	<b>250,00 €</b>	<b>300,00 €</b>
lundi 2 juillet 2018	PROMAN	580,00 €	- €	<b>580,00 €</b>	<b>696,00 €</b>
jeudi 11 octobre 2018	OFFICE NOTARIAL DE ROQUEVAIRE	341,00 €	- €	<b>341,00 €</b>	<b>409,20 €</b>
mardi 23 octobre 2018	CAFPI	- €	2 450,00 €	<b>2 450,00 €</b>	<b>2 940,00 €</b>
samedi 8 décembre 2018	ECHAPEE BLEUE	2 117,00 €	1 882,00 €	<b>3 999,00 €</b>	<b>4 798,80 €</b>
Année 2018	DEVELOP INVEST	7 249,86 €	2 165,00 €	<b>9 414,86 €</b>	<b>11 297,83 €</b>
février mars octobre 2018	NEXILIS	5 616,00 €	3 503,00 €	<b>9 119,00 €</b>	<b>10 942,80 €</b>
mars et octobre 2018	CNFPT	2 929,00 €	2 230,00 €	<b>5 159,00 €</b>	<b>6 190,80 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>68 645,96 €</b>	<b>82 357,45 €</b>

## *L'activité au fil des mois...dans le centre de congrès agora*

Près de **28 000** personnes sont venues au cours de l'année 2018 au Centre de Congrès Agora lors des 260 activités différentes.

Comme annoncé fin 2017, l'année 2018 a démarré avec de jolies initiatives dynamiques.

La seconde édition du salon **Divinisens** réunit 1500 personnes qui déambulent dans l'Espace Garlaban à la recherche de leur avenir...



Trois agences de communication événementielle choisissent le Centre de congrès Agora pour leurs clients **Mas Provence, Carglass, GRDF** pour des conventions qui se déroulent dans l'amphithéâtre Marcel Pagnol, et l'Espace Garlaban. La formule des 2 espaces séduit, l'équipe de Carglass en profite pour organiser le casting de ses pubs et GRDF pour dévoiler le nouveau logo.



A la mi-mars, le Lions Club organise la 21<sup>ème</sup> édition de son salon des vigneron.

Un trimestre intéressant avec les formations qui reprennent, les différentes réunions des entreprises du territoire **Engie, Sartorius, Soluscope, Prepline**, les sessions d'examen du **code de la route** : la dynamique annuelle est lancée, 75 000.00 € HT de CA sur le premier trimestre.

L'activité ralentit à sur le deuxième trimestre de l'année avec des mouvements sociaux nationaux qui génèrent des remises en cause de réunions d'entreprises notamment lorsque des transports sont nécessaires aux déplacements des participants.

Ainsi, Les formateurs étrangers de Sartorius ne prennent plus le train, on reporte. La SAUR Sud Est reporte sa convention de 2 jours faute de participants. Les 2 poker-tour de la structure Winamax attendront la rentrée 2019 pour caler une nouvelle date.

Pas d'autres alternatives que de retisser le réseau, de repartir à la rencontre des entreprises de la ZI des Paluds, à la recherche d'initiatives regroupant les salariés présents sur le territoire. Les plus fidèles répondent, le planning reprend des couleurs. **Nice** organise 2 jours de séminaires, **Proman** recrute les intérimaires de **Sartorius**, **Soluscope** réunit ses cadres et un nouveau labo explique aux infirmières du territoire les nouvelles normes de prélèvement sanguin.

Et puis nous conservons avec plaisir **les Olympiades des Métiers** organisées par la Région Paca, et la formation de jeunes pédiatres lors des journées des Pédiatres du Garlaban.

Le mois de juin amène la reprise de l'activité. **Les 50 ans de l'association du syndicat des Paluds** viennent ouvrir le bal, suivis de **3 galas de danses** qui se succèdent.

Pendant les mois de l'été, toujours plus calmes pour le centre de congrès, la collectivité propriétaire du bâtiment se lance dans des travaux de transformation des équipements de chauffage et de climatisation.

C'est la rentrée de Septembre, et notre chiffre d'affaires doit être rattrapé.

**Thalès** en séminaire, **L'Eglise de Jésus Christ** en assemblée, l'association **Mobilidées** sur le parvis du centre de congrès, le **festival Batchatart** en rythme latino 3 jours, 3 nuits.

**Le salon du Mariage** reprend sa place dans le hall d'exposition, la société **Vidélio** présente les nouveautés technologiques dans l'Espace Garlaban. Puis arrivent 300 collaborateurs **d'Engie** pour une convention pendant que **le Rallye de la Sainte Beaume** installe ses véhicules devant le centre de congrès ! Et un **showroom de chaussures** arrive Salle Hermès.

Une bonne nouvelle, la société **ECF** réserve des salles de formation jusqu'en 2019, jusqu'à 3 groupes dans le bâtiment en même temps. La deuxième édition du **salon des chiots** attire un public nombreux.

200 candidats composent pour un concours **CNFPT** puis pour le **CDG 13** et la convention **Agefos PME** s'installe dans l'amphithéâtre Marcel Pagnol pendant que le **Salon des créateurs** de fin d'année s'installe dans le hall d'exposition.

Nous voilà en Décembre avec ses **4 Arbres de Noël** dont un nouveau, le repas de Noël de la production de **Sartorius** presque 600 salariés, la Convention de la **Poste** en même temps que le montage du **concert de Noël** avec l'orchestre régional de Cannes qui vient clôturer l'année en musique.





## 2. La DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITE

Fait marquant pour l'année 2018 : Un nouveau marché public confié à la Semagora pour la gestion des événements portés par la Filière Argile du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Ce nouveau contrat demande à l'équipe de la SEMAGORA de mettre en œuvre son expérience et son savoir-faire en termes d'organisation logistique de manifestations, de gestion d'espace, de conception événementielle.

### *Un nouvel équipement à gérer :*

L'animation d'une galerie d'exposition vente de la production locale des céramistes et santonniers du territoire est en charge de la Semagora qui doit dynamiser cet espace atypique complètement dédié à la valorisation du patrimoine argile du Pays d'Aubagne et de l'étoile.



## **Bilan des 6 mois de gestion de cet équipement sur l'année 2018 :**

### **L'animation du réseau :**

- ☞ Réunions avec les représentants de l'association des Céramistes et santonniers du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en lien avec le service Argile du Conseil de territoire, et animation de rencontres annuelles avec l'ensemble des artisans
- ☞ Relation privilégiée avec chacun des artisans favorisant la création et le renouvellement des collections. La mise en place de visites régulières des différents ateliers pour conserver une proximité et un lien commercial permanent.
- ☞ Organisation de visites d'ateliers et orientation des visiteurs vers les ateliers

### **La promotion de l'espace l'Argilla :**

- ☞ Mise en valeur des attraits touristiques, économiques, de patrimoine local et de promotion culturelle
- ☞ Inscription de l'Argilla la Maison du Santon et de la et Internationaux (présence sur le salon du Mariage à Agora et sur le salon des créateurs de fin d'année à la Penne sur Huveaune)
- ☞ Animation des réseaux sociaux et référencement de l'Argilla Maison du santon et de la céramique sur les principaux sites internet dédiés aux visiteurs et voyageurs

### **La gestion de l'exposition vente :**

- ☞ Sélection des pièces et des collections auprès des artisans
- ☞ Rédaction des conventions de mise à disposition des objets pour chaque artisan
- ☞ Expositions et vente des objets confiés par les artisans
- ☞ Supervision des encaissements de l'exposition/vente pour le compte des artisans/artistes et réalisation des notes de crédit correspondantes
- ☞ Suivi des stocks et réapprovisionnement
- ☞ Agencement, organisation et harmonisation de la galerie
- ☞ Accueil du public durant les horaires d'ouverture soit 6 jours /7 du lundi au samedi de 10h à 18h
- ☞ Assistance permanente en termes de conseil et d'animation

**4 Artisans céramistes du territoire ont rejoint la galerie dans l'année 2018, portant à 48 le nombre d'exposants dans ce lieu unique et atypique**



### La Table de l'Argilla : une table de qualité au cœur d'une exposition permanente

**Une cuisine de qualité**, respectueuse de l'environnement et favorisant les circuits courts et producteurs locaux a été proposée dans ce lieu avec des repas totalement préparés sur place dans les locaux de l'établissement par la restauratrice mise en place par la Semagora.

Les services des repas se font dans les vaisselles et ustensiles issues des **productions des céramistes locaux**.

Tout comme la SEMAGORA travaille à augmenter la notoriété et la fréquentation de l'espace ARGILLA, **la cuisine servie est un vecteur de communication positif**.

En coordination avec l'**Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**, le restaurant l'Argilla permet d'accueillir les groupes de touristes dans le cadre de leur circuit de visites.



### Des Ateliers culinaires organisés pour un public toujours plus nombreux

Dans le cadre de la prestation confiée à la SEMAGORA en 2018, une première "saison" d'ateliers culinaires s'est inscrite dans la programmation de l'argilla.

**Ainsi, de 5 ateliers programmés, il a été nécessaire de passer à 8 ateliers pour répondre à la demande grandissante du public.**

**Organisés et gérés en collaboration avec** la restauratrice du lieu et son équipe, ces ateliers ont réuni entre octobre 2018 et décembre 2018, une centaine de participants.

L'objectif de cette programmation est de promouvoir la filière argile du territoire et de faire découvrir la galerie l'Argilla à un large public.

Une soirée originale et conviviale pour deux personnes, où la vaisselle en céramique est mise à l'honneur avec des ateliers permettant de découvrir ou redécouvrir des recettes du terroir élaborées dans des plats d'argile (Le mortier, le tian, la daubière,...)



**Détail de la prestation prise en charge par la SEMAGORA pour l'organisation des ateliers culinaires**

- ☞ Construction de la programmation et gestion de la communication concernant les ateliers culinaires (création de flyers, communiqués et achat d'insertion presse)
- ☞ Inscription des participants et supervision des encaissements pour le compte du prestataire de restauration
- ☞ Mise à disposition, et installation du matériel et mobilier de cuisine nécessaires (intérieur ou en terrasse)
- ☞ Mise en place d'un agent d'accueil pour tout le temps de l'atelier
- ☞ Présence d'un cadre de la SEMAGORA
- ☞ Agencement et décoration de l'espace
- ☞ Organisation de la soirée avec le Chef du restaurant
- ☞ Sonorisation de l'atelier et gestion technique de la manifestation
- ☞ Invitation et mise à l'honneur du ou des céramistes créateurs des vaisselles utilisées
- ☞ Fourniture de tabliers offerts aux participants, floqués aux couleurs de l'Argilla. Fourniture de la recette (format papier) pour chaque atelier.
- ☞ Nettoyement du lieu au lendemain de l'atelier entre 5h et 10h.



**Une programmation décidée par la collectivité pour cette galerie et accompagnée par la Semagora**

Afin de prendre en charge la mise en œuvre opérationnelle et logistique des manifestations artistiques et culturelles définies par le conseil de territoire autour de la filière Argile, La SEMAGORA assure :

- 1 la participation aux réunions de définition des projets et la proposition de concepts événementiels originaux en adéquation avec l'espace Argilla.**
- 2 la coordination technique et logistique et le suivi des étapes de construction (du montage au démontage) de ces manifestations**
- 3 La fourniture et l'installation des matériels techniques et mobiliers nécessaires pour l'espace scénique et les prises de paroles des officiels**
- 4 La décoration du lieu et l'apport d'éléments végétaux**
- 5 L'accueil du public pendant la manifestation**





## *Des prestations de conception et d'organisation événementielles confiées à la Semagora autour de la filière Argile et des Musicales de la Font de Mai*

### **Le marché à la céramique et aux santons de l'été et de l'hiver et l'évènement "Biennale de l'art santonnier"**

Toutes les années, le conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile organise en partenariat avec l'association des céramistes et santonniers un marché qui s'installe pendant plus de 4 semaines sur la place centrale de la ville d'Aubagne offrant aux touristes et visiteurs la possibilité d'acheter les productions céramistes et santonniers locales.

*Le marché de l'été, plus particulièrement dédié à la Céramique couvre la période estivale et touristique de juillet et août*

*Le marché de l'hiver, plus particulièrement dédié aux santons, couvre la période des fêtes calendales de novembre et décembre.*

En point d'orgue, une année sur deux, des événements s'inscrivent : soit au mois de décembre, sur le premier weekend, "la biennale de l'art santonnier" permet d'accueillir le temps d'un weekend aux côtés des santonniers locaux des maîtres santonniers venus du reste du monde, soit au mois d'août, la biennale Argilla permet d'accueillir sur deux journées de l'été, plus de 180 céramistes sélectionnés dans le monde entier qui s'installent sur un marché à ciel ouvert.

La proposition d'un concept événementiel et le montage des éléments de décoration ont été confiées à la Semagora dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public pour les trois manifestations qui se sont déroulées en 2018 : les marchés d'été et d'hiver et la Biennale de l'Art Santonnier qui s'est déroulée.



**Les Musicales de la font de mai**

Comme cela a été le cas en 2017, c'est la Semagora qui a travaillé en 2018 en lien avec l'office intercommunal du Tourisme pour l'organisation et la conception de l'évènement Musical de l'Eté : les Musicales de la Font de Mai.

Décoration, organisation des espaces scéniques et d'accueil des artistes, gestion technique des concerts....



### 3. Le chiffre d'affaires 2018

#### Rappel des perspectives annoncées lors de l'assemblée générale de juin 2017

- ↳ Nous avons déjà enregistré en signatures devis et contrats un CA de : 1.075 000 euros
- ↳ Les devis restant en attente de réponse (sur des affaires importantes de type Convention, Salon ou Séminaire) mais avec une option de date représentaient : 50.0000 euros
- ↳ Soit une prévision de 1.220.000 de CA 2018.

#### **Au 31/12/2018 le Chiffre d'affaires atteint 1.269.919 euros contre 1.420.000 euros en 2017**

	Année 2018	Année 2017	Ecart
CLIENTS DIVERS	316 271 €	418 520 €	-102 249 €
Contrat DSP	477 505 €	497 721 €	-20 216 €
prestations manifestations	476 140 €	503 878 €	-27 738 €
TOTAL GENERAL HT	1 269 916 €	1 420 119 €	-150 203 €

#### **La baisse d'activités génère donc une diminution de 10% de notre chiffre d'affaires.**

#### **PREVISIONNEL 2019**

Le Chiffre d'affaires réalisé au 30 avril 2019 auquel se rajoute les affaires signées à venir sur le deuxième semestre est de 1 255 936 euros.

Les devis en attente de signature totalisent 60.000 euros.

Prévisionnel de 1.315.936 euros



CALENDRIER 2018 DU CENTRE DE CONGRES AGORA

PLANNING	CLIENTS	MANIFESTATIONS	PARTICIPANTS	JOURS
mercredi 10 janvier 2018	PREPLINE	Formation Puéricultrice	3	1
jeudi 11 janvier 2018	Sylvie CARIOU sarl TREIZE TREFLES EDITIONS	DIVINISENS	1500	4
vendredi 12 janvier 2018	SARTORIUS EXTERNALIS	progress management	12	1
mercredi 17 janvier 2018	PREPLINE	Formation Puéricultrice	3	1
jeudi 18 janvier 2018	SARTORIUS EXTERNALIS	progress management	12	1
vendredi 19 janvier 2018	SARTORIUS EXTERNALIS	progress management	12	1
lundi 22 janvier 2018	prepline IDE	Formation	5	1
mercredi 24 janvier 2018	FACONEO	Réception début d'année	30	1
mercredi 24 janvier 2018	PREPLINE	Formation Puéricultrice	3	1
mercredi 24 janvier 2018	PROCOPI	Formation professionnelle membrane armée	10	3
jeudi 25 janvier 2018	lions Réunion mensuelle	Assemblée générale	80	1
vendredi 26 janvier 2018	GNB EVENTS	Convention	170	1
dimanche 28 janvier 2018	CLUB DES CARTOPHILES	Bourse à la carte postale	600	1
lundi 29 janvier 2018	COMEXPOSIUM	Réunion	50	1
mardi 30 janvier 2018	LIONS MENSUALISATION	Réunion mensuelle	80	1
mardi 30 janvier 2018	SGS MENSUALISATION	Examen du code de la route	40	1
mardi 30 janvier 2018	BODYCOTE	Réunion	10	1
mercredi 31 janvier 2018	PREPLINE	Formation Puéricultrice	3	1
mercredi 31 janvier 2018	DRONE	Formation théorique drone	43	5
mercredi 31 janvier 2018	PREPLINE	Formation cap petite enfance	6	1
vendredi 2 février 2018	AXIMA CONCEPT (ENGIE)	Formation	11	1
lundi 5 février 2018	MANDREGO pour carglass	Road Show Carglass	236	1
mardi 6 février 2018	HRG pour GRDF	Réunion vœux	200	1
mardi 6 février 2018	GEMALTO	Réunion interne	140	1
mercredi 7 février 2018	PREPLINE	Formation Puéricultrice	3	1
jeudi 8 février 2018	lions Réunion mensuelle	Assemblée générale	80	1
mardi 13 février 2018	CREDIT AGRICOLE	ASSEMBLEE GENERALE	140	1
mercredi 14 février 2018	PREPLINE	Formation Puéricultrice	3	1
vendredi 16 février 2018	AXIMA ENGIE	Réunion	40	1
mercredi 21 février 2018	PREPLINE	Formation Puéricultrice	3	1
jeudi 22 février 2018	lions Réunion mensuelle	Assemblée générale	80	1
mercredi 28 février 2018	LIONS MENSUALISATION	Réunion mensuelle	80	1
mercredi 28 février 2018	SGS MENSUALISATION	Examen du code de la route	10	1
mercredi 28 février 2018	PREPLINE	Formation Puéricultrice	3	1
mercredi 28 février 2018	PREPLINE	Formation cap petite enfance	6	1

## Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du 13 déc 2019 - Rapport n° 11

samedi 10 mars 2018	LIONS CLUB	SALON des vignerons et de la gastronomie - 21ème	1500	4
mardi 13 mars 2018	lions Réunion mensuelle	Assemblée générale	80	1
mardi 13 mars 2018	AXIMA ENGIE	Séminaire	25	2
mercredi 14 mars 2018	PROCOPI	Formation professionnelle membrane armée	10	3
vendredi 16 mars 2018	SOLUSCOPE	Réunion trimestrielle	100	2
mardi 20 mars 2018	POLICE NATIONALE	Concours	420	2
mardi 20 mars 2018	SPL FACONEO	Réunion Projet d'entreprise	40	1
mercredi 21 mars 2018	ADELYA	Réunion	15	1
jeudi 22 mars 2018	CNFPT	Concours écrit	522	1
mardi 27 mars 2018	Académie aix marseille	Séminaire	200	1
jeudi 29 mars 2018	lions Réunion mensuelle	Assemblée générale	80	1
vendredi 30 mars 2018	ADIPE VISION	Formation à répartir sur le mois	25	5
samedi 31 mars 2018	LIONS MENSUALISATION	Réunion mensuelle	80	1
samedi 31 mars 2018	TEMOINS DE JEHOVAH	Commémoration	200	1
samedi 31 mars 2018	SGS MENSUALISATION	Examen du code de la route	10	5
samedi 31 mars 2018	PREPLINE	Formation cap petite enfance	6	1
dimanche 8 avril 2018	Bulevar distribution	Show room chaussures	30	3
lundi 9 avril 2018	OXYTRONIC	Réunion	16	1
vendredi 13 avril 2018	CONSEIL REGIONAL	Les Olympiades des Métiers	300	1
dimanche 15 avril 2018	Monsieur AGOSTINI Ange	soirée privé familiale	80	1
jeudi 19 avril 2018	lions Réunion mensuelle	Assemblée générale	80	1
jeudi 19 avril 2018	SYNDICAT DES PALUDS	Assemblée générale	90	1
lundi 30 avril 2018	LIONS MENSUALISATION	Réunion mensuelle	80	1
lundi 30 avril 2018	SGS MENSUALISATION	Examen du code de la route	160	5
lundi 30 avril 2018	DRONE	Formation	25	5
lundi 30 avril 2018	PREPLINE	Formation cap petite enfance	6	1
lundi 14 mai 2018	sartorius Stedim via DEVELOP INVEST	Formation	15	3
jeudi 17 mai 2018	lions Réunion mensuelle	Assemblée générale	80	1
samedi 19 mai 2018	Monsieur SAIVET	soirée privé familiale	80	1
mardi 22 mai 2018	DEVELOP INVEST POUR SARTORIUS	Formation	9	2
jeudi 24 mai 2018	CRA	Réunion d'échange	80	1
samedi 26 mai 2018	MARSEILLE DANSE ACADEMY	Gala de danse	500	1
jeudi 31 mai 2018	SGS MENSUALISATION	Examen du code de la route	10	5
jeudi 31 mai 2018	PREPLINE	Formation cap petite enfance	6	1
jeudi 31 mai 2018	DRONE	Formation	30	5

## Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du 13 déc 2019 - Rapport n° 11

lundi 4 juin 2018	lions Réunion exceptionnelle	Réunion lions zone	80	1
mardi 5 juin 2018	EXPERTIS	Réunion	25	1
samedi 9 juin 2018	Association les pédiatres du Garlaban	Convention des pédiatres de garlaban	250	1
jeudi 14 juin 2018	lions Réunion mensuelle	Assemblée générale	80	1
jeudi 14 juin 2018	PURE MOMENT Agence du syndicat des paluds	50 ANS DES PALUDS	600	1
samedi 16 juin 2018	ARTEA Ecole de danse	Gala de danse	500	1
mardi 19 juin 2018	IMMO DE France	Assemblée générale	100	1
mardi 19 juin 2018	SOLUSCOPE	Réunion Manager	40	1
jeudi 21 juin 2018	LABO SUD PROVENCE BIOLOGIE	Formation infirmiers libéraux	50	1
samedi 23 juin 2018	AIL SAINT LOUP	Gala de danse	500	1
dimanche 24 juin 2018	NEWLOOK Ecole de danse	Gala de danse	500	1
lundi 25 juin 2018	CAISSE EPARGNE	Assemblée générale	150	1
lundi 25 juin 2018	DEVELOP INVEST POUR SARTORIUS	foRMATION	8	1
lundi 25 juin 2018	bcftp	Réunion annulée : facturation	8	0
mardi 26 juin 2018	DEVELOP INVEST POUR SARTORIUS	foRMATION	8	1
vendredi 29 juin 2018	SOLUSCOPE	Réunion trimestrielle	100	1
samedi 30 juin 2018	SGS MENSUALISATION	Examen du code de la route	10	5
samedi 30 juin 2018	DRONE	Formation théorique drone	35	5
samedi 30 juin 2018	BRIGITTE RABILLOUD	Braderie Captain Tortue	100	3
lundi 2 juillet 2018	PROMAN	Formation	15	1
mercredi 4 juillet 2018	fafiec	formation divers	10	1
jeudi 5 juillet 2018	NICE France	Séminaire	80	2
vendredi 6 juillet 2018	SARTORIUS STEDIM	Déjeuner	80	1
vendredi 6 juillet 2018	DEVELOP INVEST POUR SARTORIUS	Formation	9	1
mardi 31 juillet 2018	SGS MENSUALISATION	Examen du code de la route	240	5
mardi 31 juillet 2018	LIONS MENSUALISATION	Réunions statutaires lions	50	1
jeudi 2 août 2018	SOLUSCOPE	REUNION	150	1
mardi 28 août 2018	SOLUSCOPE	Formation	60	1
vendredi 31 août 2018	SGS MENSUALISATION	Examen du code de la route	240	5
vendredi 31 août 2018	LIONS MENSUALISATION	Réunions statutaires lions	50	1
mardi 4 septembre 2018	SARTORIUS STEDIM	Réunion	3	1
mardi 11 septembre 2018	EXPERTIS	Réunion	25	5
mercredi 12 septembre 2018	THALES GROUP	Réunion	100	1
dimanche 16 septembre 2018	EGLISE DE JESUS CHRIST	Conférence du pieu de nice	550	1
mardi 18 septembre 2018	MOBILIDEE	Le village de la mobilité	500	1
jeudi 20 septembre 2018	SALSA CONGA	Festival BACHATART	2400	5
mercredi 26 septembre 2018	DEVELOP INVEST POUR SARTORIUS	Formation Tutorat	15	2

## Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du 13 déc 2019 - Rapport n° 11

vendredi 28 septembre 2018	ID ORGANISATION	SALON DU MARIAGE	1500	4
dimanche 30 septembre 2018	SGS MENSUALISATION	Examen du code de la route	240	5
dimanche 30 septembre 2018	DRONE MENSUALISATION	Formation	50	5
dimanche 30 septembre 2018	LIONS MENSUALISATION	Réunions statutaires lions	50	1
mardi 2 octobre 2018	CARIF	Formation	15	1
mercredi 3 octobre 2018	VIDELIO DIGITAL TOUR	Portes ouvertes	300	1
vendredi 5 octobre 2018	NEXILIS	Convntion journée Saint Matt	275	1
vendredi 5 octobre 2018	SYNDICAT DES PALUDS	Rallye de la ste baume vestiaires	80	3
dimanche 7 octobre 2018	Bulevar distribution	Show room chaussures	30	3
mardi 9 octobre 2018	SOLUSCOPE	Formation	50	1
jeudi 11 octobre 2018	OFFICE NOTARIAL DE ROQUEVAIRE	Réunion	40	1
mardi 16 octobre 2018	cnfpt	Test d'accès aux préparations au concours	350	1
jeudi 25 octobre 2018	COGESTIM	Assemblée générale	20	1
mercredi 31 octobre 2018	SGS MENSUALISATION	Examen du code de la route	240	5
mercredi 31 octobre 2018	LIONS MENSUALISATION	Réunions statutaires lions	50	1
mercredi 7 novembre 2018	DEVELOP INVEST POUR SARTORIUS	Formation share Point initial	6	2
jeudi 8 novembre 2018	IMMO DE FRANCE	Assemblée générale	40	1
samedi 10 novembre 2018	AGGLO	SPECTACLE IVO LIVI		
mercredi 14 novembre 2018	DEVELOP INVEST POUR SARTORIUS	Formation Managment transversal	5	2
vendredi 16 novembre 2018	SALON DES CHIOTS	Salon grand public	2000	3
dimanche 18 novembre 2018	Particulier	ANNIVERSAIRE	80	1
jeudi 22 novembre 2018	CDG 13	Concours écrit	600	1
jeudi 29 novembre 2018	SOLUSCOPE	Réunion CE	120	1
vendredi 30 novembre 2018	AGEFOS PME PACA	Convention	250	1
vendredi 30 novembre 2018	SGS MENSUALISATION	Examen du code de la route	240	5
vendredi 30 novembre 2018	DEVELOP INVEST POUR SARTORIUS	Formation performance	15	1
vendredi 30 novembre 2018	ADIPE VISION	Formation drone	30	5
vendredi 30 novembre 2018	ECF SUD PREVENTION SECURITE	Formation	195	13
vendredi 30 novembre 2018	LIONS MENSUALISATION	Réunions statutaires lions	50	1
vendredi 30 novembre 2018	CREATEURS MADE IN France	Salon des créateurs	500	3
mercredi 5 décembre 2018	SOLUSCOPE	Réunion équipest techniques	30	1
jeudi 6 décembre 2018	SARTORIUS	Formation strategic selling	20	2
vendredi 7 décembre 2018	SARTORIUS	Repas	535	1
vendredi 7 décembre 2018	SARTORIUS	Réunion direction	3	1
samedi 8 décembre 2018	ECHAPEE BLEUE	Arbre de Noël	300	1
lundi 10 décembre 2018	DEVELOP INVEST POUR SARTORIUS	Formation réussir la conduite d projet	6	2
mercredi 12 décembre 2018	ESCOTA	Arbre de Noël	600	1

## Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du 13 déc 2019 - Rapport n° 11

jeudi 13 décembre 2018	SARTORIUS STEDIM	Réunion	35	1
jeudi 13 décembre 2018	VIDELIO	Réunion	15	1
vendredi 14 décembre 2018	LA POSTE	convention	500	1
samedi 15 décembre 2018	LA CHRYSALIDE	Arbre de Noël	500	1
dimanche 16 décembre 2018	ICO pour les dockers	Arbre de Noël	500	1
mercredi 19 décembre 2018	drone	Formation	5	5
mercredi 19 décembre 2018	SARTORIUS STEDIM	Réunion	50	1
dimanche 30 décembre 2018	SGS MENSUALISATION	Examen du code de la route	240	5
lundi 31 décembre 2018	ADIPE VISION	Formation drone	50	5
lundi 31 décembre 2018	ECF SUD PREVENTION SECURITE	Formation	247	16
lundi 31 décembre 2018	ECF SUD PREVENTION SECURITE	Formation préparateur commande deuxième devis du 3 au 12 décembre	130	8
lundi 31 décembre 2018	LIONS MENSUALISATION	Réunions statutaires lions	50	1



# Comptes annuels

SEMAGORA

31/12/2018

Ce document contient 15 pages

Certifié transmis à la Préfecture le 16 déc 2019





## SEMAGORA

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 (Bilan)

# Sommaire

1	<i>Rapport</i>	3
2	<i>Comptes annuels</i>	4
2.1	Bilan actif	5
2.2	Bilan passif	6
2.3	Compte de résultat	7
2.4	Bilan actif (Détail)	9
2.5	Bilan passif (Détail)	11
2.6	Compte de résultat (Détail)	13



SEMAGORA

# Rapport





KPMG Entreprises  
Bureau de Marseille  
480 avenue du Prado  
CS 90303  
13269 MARSEILLE CEDEX 08  
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60  
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55  
Site internet : www.kpmg.fr

SA SEMAGORA  
ZI des Paluds  
Centre des Congrès d'Aubagne  
13400 Aubagne

Marseille, le 17 mai 2019

## Compte rendu de travaux de l'expert-comptable

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de votre société relatifs à l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018, qui se caractérisent par les données suivantes :

— Total du bilan :	478 556	EUR
— Chiffre d'affaires :	1 269 919	EUR
— Résultat net comptable :	5 177	EUR

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

KPMG Entreprises  
Département de KPMG S.A.

Joëlle Bouchard  
Expert-comptable

SEMAGORA

# Comptes annuels



SEMAGORA

N° SIRET : 38047310800021

\* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif		Exercice au 31/12/2018			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2017
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de développement			
		Concessions, brevets et droits similaires	17 043	17 043	440
		Fonds commercial (1)			
		Autres immobilisations incorporelles			
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			
		<b>TOTAL</b>	<b>17 043</b>	<b>17 043</b>	<b>440</b>
	Immobilisations corporelles	Terrains			
		Constructions			
Inst. techniques, mat. out. industriels		165 855	128 789	37 065	
Autres immobilisations corporelles		46 014	44 824	1 189	
Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes				
	<b>TOTAL</b>	<b>211 870</b>	<b>173 614</b>	<b>38 255</b>	
Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations	7 672		7 672	
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	<b>TOTAL</b>	<b>7 672</b>		<b>7 672</b>	
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>236 586</b>	<b>190 657</b>	<b>45 928</b>	<b>37 964</b>
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production de biens			
		En cours de production de services			
		Produits intermédiaires et finis			
		Marchandises			
	<b>TOTAL</b>				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances <sup>(3)</sup>	Clients et comptes rattachés	258 565		258 565	197 449
	Autres créances	65 701		65 701	93 608
	Capital souscrit et appelé, non versé				
	<b>TOTAL</b>	<b>324 266</b>		<b>324 266</b>	<b>291 058</b>
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	98 119		98 119	147 359
	<b>TOTAL</b>	<b>98 119</b>		<b>98 119</b>	<b>147 359</b>
Charges constatées d'avance		10 241		10 241	10 157
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>432 627</b>		<b>432 627</b>	<b>448 575</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif					
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>669 214</b>	<b>190 657</b>	<b>478 556</b>	<b>486 539</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail					
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients

## SEMAGORA

\* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif		Au 31/12/2018	Exercice précédent	
Capitaux propres	Capital (dont versé : 96 976 )	96 976	96 976	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 637	2 637	
	Ecarts de réévaluation			
	Ecarts d'équivalence			
	Réserves			
	Réserve légale	6 976	6 976	
	Réserves statutaires			
	Réserves réglementées	286	286	
	Autres réserves	119 400	119 400	
	Report à nouveau	-111 317	-132 103	
Résultats antérieurs en instance d'affectation				
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	5 177	20 786		
<b>Situation nette avant répartition</b>	<b>120 137</b>	<b>114 959</b>		
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées				
	<b>Total</b>	<b>120 137</b>	<b>114 959</b>	
Aut. fonds propres	Titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	<b>Total</b>			
Provisions	Provisions pour risques	2 024		
	Provisions pour charges			
	<b>Total</b>	<b>2 024</b>		
Dettes	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	18 697	12 540	
	Emprunts et dettes financières divers (3)			
		<b>Total</b>	<b>18 697</b>	<b>12 540</b>
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		1 223	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	222 454	237 479	
	Dettes fiscales et sociales	108 755	120 335	
	Autres dettes	6 487		
Instruments de trésorerie				
	<b>Total</b>	<b>337 697</b>	<b>357 815</b>	
Produits constatés d'avance				
	<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>	<b>356 394</b>	<b>371 580</b>	
Écarts de conversion passif				
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>478 556</b>	<b>486 539</b>	
Crédit-bail immobilier				
Crédit-bail mobilier		13 767		
Effets portés à l'escompte et non échus				
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	5 556	3 727		
à moins d'un an	350 838	366 628		
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
(3) dont emprunts participatifs				



## SEMAGORA

Périodes 01/01/2017 31/12/2017 Durées 12 mois  
01/01/2018 31/12/2018 12 mois

\* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	1 269 919		1 269 919	1 420 118
	<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>1 269 919</b>		<b>1 269 919</b>	<b>1 420 118</b>
	Production stockée				
	production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			9 385	1 616
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			86 145	9 748	
Autres produits				84 299	
	<b>Total</b>			<b>1 365 450</b>	<b>1 515 783</b>
Charges d'exploitation (2)	Marchandises   Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements   Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			768 210	896 271
	Impôts, taxes et versements assimilés			34 131	31 914
	Salaires et traitements			390 677	362 359
	Charges sociales			148 685	135 654
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations	amortissements	10 651	9 624
		• sur actif circulant	provisions		
	• pour risques et charges		2 024		
Autres charges			5 682	39 872	
	<b>Total</b>			<b>1 360 064</b>	<b>1 475 696</b>
	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>A</b>		<b>5 386</b>	<b>40 086</b>
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		<b>B</b>		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		<b>C</b>		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	<b>Total</b>				
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			130	198
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	<b>Total</b>			<b>130</b>	<b>198</b>
	<b>Résultat financier</b>	<b>D</b>		<b>-130</b>	<b>-198</b>
	<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)</b>	<b>E</b>		<b>5 255</b>	<b>39 887</b>

## SEMAGORA

Périodes 01/01/2017 31/12/2017 Durées 12 mois  
01/01/2018 31/12/2018 12 mois

\* Mission de Présentation-voir le rapport de l'Expert Comptable

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	709	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	<b>709</b>	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	787	19 101
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	<b>787</b>	<b>19 101</b>
Résultat exceptionnel		F	
		<b>-77</b>	<b>-19 101</b>
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
<b>BÉNÉFICE OU PERTE ( ± E ± F - G - H )</b>		<b>5 177</b>	<b>20 786</b>
<b>Renvois</b>			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs	375	37 727
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier	8 531	8 531
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

## SEMAGORA

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 (Bilan)

Bilan Actif	31/12/2018	31/12/2017
<b>Concessions, brevets, droits similaires</b>		
20510000 CONCESSION LOGICIELS	17 043,07	17 043,07
<b>TOTAL</b>	<b>17 043,07</b>	<b>17 043,07</b>
<b>Amort. prov. concession, brevets, droits sim.</b>		
28051000 AMORTIS. CONCESSIONS LOGICIELS	-17 043,07	-16 603,07
<b>TOTAL</b>	<b>-17 043,07</b>	<b>-16 603,07</b>
<b>Installations techn. mat. out. industriels</b>		
21530000 INST. TECHNIQUE MATERIEL ET ...	9 578,07	6 287,93
21570000 AGENCEMENT AMENAGEMENT MATERIEL & OUTILLAGE	156 277,88	142 233,90
<b>TOTAL</b>	<b>165 855,95</b>	<b>148 521,83</b>
<b>Amort. prov. inst. techn. mat. out. industr.</b>		
28153000 AMORTIS. INSTALLATIONS TECH...	-5 187,57	-4 398,53
28157000 AMORTIS. INST.AGENC.MATERIEL...	-123 602,40	-114 972,83
<b>TOTAL</b>	<b>-128 789,97</b>	<b>-119 371,36</b>
<b>Autres immobilisations corporelles</b>		
21830000 MAT. DE BUREAU & INFORMATIQ...	30 423,14	29 141,14
21840000 MOBILIER DE BUREAU	15 591,38	15 591,38
<b>TOTAL</b>	<b>46 014,52</b>	<b>44 732,52</b>
<b>Amort. prov. autres immob. corporelles</b>		
28183000 AMORTIS. MATERIEL DE BUREAU	-29 233,35	-28 440,01
28184000 AMORTIS. MOBILIER DE BUREAU	-15 591,38	-15 591,38
<b>TOTAL</b>	<b>-44 824,73</b>	<b>-44 031,39</b>
<b>Autres participations</b>		
26100000 TITRES NEMO	7 672,90	7 672,90
<b>TOTAL</b>	<b>7 672,90</b>	<b>7 672,90</b>
<b>Clients et comptes rattachés</b>		
41110000 CLIENTS	258 565,67	196 925,24
41600000 CRÉANCES DOUTEUSES	0,00	3 144,12
<b>TOTAL</b>	<b>258 565,67</b>	<b>200 069,36</b>
<b>Prov. clients et comptes ratt.</b>		
49100000 DEPRECIATION COMPTE CLIENT	0,00	-2 619,80
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 619,80</b>
<b>Autres créances</b>		
40971000 FOURNISSEURS D'EXPLOITATION DÉBITEURS	0,00	3 235,80
43780200 TICKET RESTAURANT	360,00	802,00
44410000 CICE	16 664,00	8 537,00
44562200 TVA SUR IMMOS	0,00	4 431,89
44566200 TVA DEDUCTIBLE	45 080,67	43 987,98
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER	0,00	27 544,00
44583000 TVA SUR FNP	3 596,54	2 916,25
44871000 ETAT PRODUIT A RECEVOIR	0,00	2 154,00
<b>TOTAL</b>	<b>65 701,21</b>	<b>93 608,92</b>
<b>Disponibilités</b>		
51210000 CREDIT MUTUEL 7940	61 017,79	125 986,43
51211100 CREDIT MUTUEL 7908	28 718,03	0,00



## SEMAGORA

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 (Bilan)

<b>Bilan Actif</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
51230000 CREDIT MUTUEL CPTÉ DEPOT	5 987,59	21 191,76
53000000 CAISSE	2 396,09	181,19
<b>TOTAL</b>	<b>98 119,50</b>	<b>147 359,38</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>		
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVAN...	10 241,35	10 157,38
<b>TOTAL</b>	<b>10 241,35</b>	<b>10 157,38</b>

## SEMAGORA

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 (Bilan)

Bilan Passif	31/12/2018	31/12/2017
<b>Capital</b>		
10101000 CAP SEMANIMATION	96 976,00	96 976,00
<b>TOTAL</b>	<b>96 976,00</b>	<b>96 976,00</b>
<b>Primes d'émission, de fusion, d'apport</b>		
10420000 PRIME DE FUSION	2 637,83	2 637,83
<b>TOTAL</b>	<b>2 637,83</b>	<b>2 637,83</b>
<b>Réserve légale</b>		
10610000 RESERVES LEGALES	6 976,41	6 976,41
<b>TOTAL</b>	<b>6 976,41</b>	<b>6 976,41</b>
<b>Réserves réglementées</b>		
10620000 RESERVES INDISPONIBLES	286,47	286,47
<b>TOTAL</b>	<b>286,47</b>	<b>286,47</b>
<b>Autres réserves</b>		
10680000 RESERVES FACULTATIVES	119 400,08	119 400,08
<b>TOTAL</b>	<b>119 400,08</b>	<b>119 400,08</b>
<b>Report à nouveau</b>		
11000000 REPORT A NOUVEAU	-111 317,08	-132 103,72
<b>TOTAL</b>	<b>-111 317,08</b>	<b>-132 103,72</b>
<b>Provisions pour risques</b>		
15110000 PROVISION POUR LITIGE	2 024,17	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 024,17</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des éts de crédit</b>		
16410000 EMPRUNT CREDIT MUTUEL	0,00	5 504,69
16420000 EMPRUNT CREDIT MUTUEL (N*2)	5 719,48	7 036,06
16440000 EMPRUNT 3	12 978,11	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>18 697,59</b>	<b>12 540,75</b>
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes</b>		
41910000 AVANCES REÇUES SUR COMMANDES	0,00	1 223,40
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>1 223,40</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
40110000 FOURNISSEURS	170 737,97	189 723,14
40810000 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	51 716,23	47 756,84
<b>TOTAL</b>	<b>222 454,20</b>	<b>237 479,98</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
42100000 PERSONNEL: REMUNERATIONS ...	0,00	1 527,66
42820000 PROVISION POUR CONGES A PA...	13 182,00	19 846,00
43100000 SECURITE SOCIALE	20 292,00	18 799,98
43730200 IGIRS	6 786,26	6 385,76
43750000 MUTUELLE	1 038,20	862,98
43780100 AGF	1 882,02	1 827,78
43860000 CHARGES SOCIALES A PAYER	0,00	18 016,00
43861000 PROVISIONS CH.SOCIALES /C.P.	5 405,00	8 335,00
44551000 TVA A DECAISSER	11 144,00	0,00
44570300 TVA COLLECTEE	43 164,14	39 538,94
44860000 ETAT - CHARGE A PAYER	5 861,69	5 195,80



## SEMAGORA

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 (Bilan)

Bilan Passif	31/12/2018	31/12/2017
<b>TOTAL</b>	<b>108 755,31</b>	<b>120 335,90</b>
<b>Autres dettes</b>		
46721000 AUTRES COMPTES DEBITEURS OU CREDITEURS	6 487,57	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 487,57</b>	<b>0,00</b>



## SEMAGORA

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2018	31/12/2017	%
<b>Production vendue (services)</b>				
70610000	LOCATIONS SALLES ET BUREAUX	174 045,89	203 275,94	-14.38
70610001	FILIERE ARGILE GALERIE L ARGILLA	65 174,83	0,00	NS
70610002	COMMISSION GALERIE	15 300,83	0,00	NS
70610003	FILIERE ARGILE MARCHÉ ETE	42 000,00	0,00	NS
70610004	FILIERE ARGILE MARCHÉ HIVER	53 000,00	0,00	NS
70610005	ATELIER CULINAIRE	550,00	0,00	NS
70610112	PRESTATION SPECTACLE	0,00	41 202,00	-100
70630100	LOCATION MATERIEL SONO VIDEO	57 660,05	150 316,86	-61.64
70630200	BRANCHEMENTS ELECTRIQUES	11 361,21	7 772,00	46.18
70630300	LOCATION MOBILIER	11 593,90	140 314,15	-91.74
70630501	PRESTATIONS DE CONSEIL	85 703,10	85 630,77	0.08
70630600	LOCATION DECORATION FLORALE	0,00	1 583,00	-100
70630700	PRESTATIONS DIVERSES	27 079,57	28 433,59	-4.76
70630800	PRESTATIONS HOTESSES	5 062,08	5 815,88	-12.96
70630810	PRESTATIONS MANUTENTIONNAIRES	19 822,83	38 909,75	-49.05
70630830	CHARGE DE SECURITE	3 220,60	3 900,00	-17.42
70630900	PRESTATIONS TECHNICIENS	109 479,15	61 125,66	79.11
70630920	REGISSEUR	33 566,40	28 435,88	18.04
70631000	VENTE PRODUITS CONSOMMABLES	229,83	263,00	-12.61
70631100	VENTE SERVICE NETTOYAGE	0,00	241,28	-100
70631200	VENTE SERVICE GARDIENNAGE	28 703,78	47 246,70	-39.25
70631312	VENTE TRAITEURS 20%	9 435,00	9 783,98	-3.57
70631313	VENTE SCE TRAITEURS 10%	22 769,23	43 532,25	-47.7
70631600	VENTE FRAIS ADMINISTRATIFS	0,00	390,00	-100
70631710	FRAIS DE DEPLACEMENT	0,00	3 055,00	-100
70631810	VENTE BOISSONS	679,24	751,21	-9.58
70631830	RETROCESSIONS TRAITEURS	12 275,98	13 635,19	-9.97
70631840	VENTE BILLETERIE	3 700,00	6 780,00	-45.43
70660100	DELEGATION SERVICE PUBLIC - DSP	477 505,52	497 724,76	-4.06
<b>TOTAL</b>		<b>1 269 919,02</b>	<b>1 420 118,85</b>	<b>-10.58</b>
<b>Subventions d'exploitation</b>				
74010000	AIDE A L EMBAUCHE	0,00	1 616,67	-100
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>1 616,67</b>	<b>-100</b>
<b>Reprise amort. prov. et transferts de charges</b>				
78174000	REPRISE DEP CLIENT	2 619,80	0,00	NS
79124000	RBT FAFIEC	880,00	7 261,01	-87.88
79124100	INDEMNITESE IJSS	5 885,92	0,00	NS
79124200	AVANTAGE EN NATURE	0,00	2 487,00	-100
<b>TOTAL</b>		<b>9 385,72</b>	<b>9 748,01</b>	<b>-3.72</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>				
75800000	PROD DIVERS GESTION COURANTE	2 145,87	299,82	615.72
75810000	COMPENSATION DSP	84 000,00	84 000,00	
<b>TOTAL</b>		<b>86 145,87</b>	<b>84 299,82</b>	<b>2.19</b>
<b>Autres achats et charges externes</b>				
60410000	PRESTATIONS INTERNET	1 740,00	1 885,00	-7.69
60411000	BRANCHEMENTS ELECTRIQUES	1 689,28	2 760,00	-38.79
60412000	PRESTATIONS TECHNIQUES	53 616,74	43 400,88	23.54
60420000	FRAIS RECEPTION MANIF	28 750,05	49 065,01	-41.4
60420100	ACHATS PETITS FOURN MANIF	4 872,37	11 772,42	-58.61
60420200	ACH MOQUETTE MANIF	0,00	360,50	-100
60420300	AUTRES MAT ET FOURN MANIF	28 428,98	35 635,23	-20.22
60420500	LOCATION MAT MOB AGENC MANIF	26 072,43	143 349,60	-81.81
60420600	LOC VEHICULES SUR MANIF	884,00	2 279,38	-61.22
60420700	LOCATION MAT TECH SONO VIDEO	58 956,19	65 328,04	-9.75
60420800	LOCATION DECO FLORALE MANIF	999,55	4 944,74	-79.79
60420900	SCES EXT DIVERS SUR MANIF	16 869,09	21 936,44	-23.1
60421000	GARDIENNAGE SUR MANIF	21 591,29	32 477,25	-33.52
60421020	CHARGE DE SECURITE	3 960,00	4 785,00	-17.24

## SEMAGORA

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2018	31/12/2017	%
60421100	PERSONNEL EXT SUR MANIF	4 270,00	6 000,00	-28.83
60421120	HOTESSES SUR MANIFS	5 051,69	2 892,17	74.67
60421130	MANUTENTION SUR MANIFS	20 009,85	21 871,82	-8.51
60421140	MANUTENTION SUR MANIF REFACTUREE	9 599,94	22 264,64	-56.88
60421200	HONORAIRES SUR MANIF	2 955,00	750,00	294
60421300	PUBLICATIONS SUR MANIF	13 116,66	17 148,06	-23.51
60421400	PRESTATIONS ARTISTIQUES	13 500,00	71 745,34	-81.18
60421500	CONSOMMABLE SUR MANIF	425,68	257,35	65.41
60421600	VOYAGES DEPLACEMENTS	495,65	5 235,16	-90.53
60421800	GALERIE ARGILA	78 397,43	0,00	NS
60421900	ARGILA MARCHE ETE	34 819,63	0,00	NS
60422000	ARGILA MARCHE HIVER	38 206,49	0,00	NS
60610100	FOURNITURE EDF	24 380,16	25 644,98	-4.93
60610200	FOURNITURE EAU	2 933,03	1 687,02	73.86
60610300	FOURNITURE GAZ	10 110,40	17 087,54	-40.83
60610400	CARBURANT/ENTRETIEN/ASSUR	1 242,76	967,76	28.42
60630000	FOURN.D'ENTRETIEN & EQUIP.	4 615,04	7 457,59	-38.12
60630200	Achats non stockés de matières et fournitures	1 060,17	0,00	NS
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 796,01	2 707,99	3.25
60641000	ACHATS LOGICIELS	158,00	0,00	NS
60670000	ACHAT TECHNIQUE SON VIDEO	2 004,96	164,14	NS
60680000	AUTRES MATERIELS ET FOURNIT	2 084,79	7 857,43	-73.47
61120000	CONVENTION MAD	59 158,42	58 417,38	1.27
61221000	CDT BAIL VIDEO PROJECTEUR	8 531,88	8 531,88	
61350000	LOCATIONS MATERIEL DIVERS	19 533,68	22 187,46	-11.96
61350200	LOCATIONS VEHICULES	4 018,34	3 988,03	0.76
61520000	ENTRETIEN & REPARATION LOC	43 896,86	42 036,34	4.43
61550100	MAINTENANCE	13 810,41	24 304,09	-43.18
61550200	ENTRETIEN ET REPARATION VEHICULE	299,00	1 311,68	-77.2
61560000	MAINTENANCE MATERIEL	1 080,45	0,00	NS
61560200	MAINTENANCE LOGICIEL	4 036,51	5 755,50	-29.87
61560300	INTERVENTION MAINTENANCE IN	1 308,81	1 237,50	5.76
61610000	ASSURANCES MULTIRISQUES	12 350,65	9 961,53	23.98
61620000	ASSURANCE JURIDIQUE	1 039,95	1 001,32	3.86
61630000	ASSURANCES TRANSPORT	0,00	492,93	-100
61650000	ASSURANCE RC	758,55	946,99	-19.9
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	630,67	798,00	-20.97
61810200	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	0,00	340,00	-100
62110000	PERSONNEL GARDIENNAGE	1 012,20	932,96	8.49
62260000	HONORAIRES DIVERS	22 953,00	23 669,88	-3.03
62310000	ANNONCES & INSERTIONS	8 770,65	13 300,94	-34.06
62340000	CADEAUX FLEURS	1 451,38	3 934,63	-63.11
62340100	DONS	0,00	50,00	-100
62350000	PROSPECTION COMMERCIALE	0,00	4 030,00	-100
62350100	PUBLICITE COMMERCIALE	0,00	6 593,68	-100
62370000	PUBLICATIONS	11 018,44	3 465,14	217.98
62370100	PUBLICATIONS SUR MANIFASTATION	0,00	140,00	-100
62500000	CONSOMMABLE	2 439,22	3 156,23	-22.72
62510000	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	4 467,65	1 054,23	323.78
62570000	RECEPTIONS	3 040,45	1 315,07	131.2
62610000	FRAIS AFFRANCHISSEMENTS	1 187,83	1 751,55	-32.18
62620000	PTT - TELEPHONE	13 596,68	12 097,67	12.39
62700000	FRAIS DE BANQUE	2 969,14	3 369,76	-11.89
62810000	COTISATIONS	4 186,67	4 380,83	-4.43
<b>TOTAL</b>		<b>768 210,80</b>	<b>896 271,68</b>	<b>-14.29</b>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>				
63120000	TAXE D'APPRENTISSAGE	2 964,22	2 450,40	20.97
63130000	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	2 221,52	2 072,53	7.19
63330000	FORMATION AUTRES ORGANISM...	747,27	580,57	28.71
63350000	ADESAT	72,00	71,00	1.41
63511000	CFE	23 814,00	19 500,00	22.12
63511100	CVAE	261,00	261,00	
63514000	TAXE S/VEHICULES SOCIETES	353,00	0,00	NS
63540000	DROITS D'ENREGIS.& TIMBRES	61,35	82,43	-25.57
63780000	DROITS D'AUTEURS - SACEM	3 637,02	6 543,47	-44.42
63781000	TAXE VEHICULE SOCIETE	0,00	353,00	-100

## SEMAGORA

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2018	31/12/2017	%
<b>TOTAL</b>		<b>34 131,38</b>	<b>31 914,40</b>	<b>6.95</b>
<b>Salaires et traitements</b>				
64110000	SALAIRES APPOINTEMENTS	389 070,84	356 913,49	9.01
64120000	CONGES PAYES	-6 664,00	-4 165,27	59.99
64130000	PRIMES	0,00	496,90	-100
64140000	TICKETS DE RESTAURANT	8 271,04	6 626,94	24.81
64140100	AVANTAGE EN NATURE	0,00	2 487,00	-100
<b>TOTAL</b>		<b>390 677,88</b>	<b>362 359,06</b>	<b>7.82</b>
<b>Charges sociales</b>				
64510000	COTISATIONS URSSAF	118 256,69	108 228,78	9.27
64520000	COTISATIONS AUX MUTUELLES	1 618,75	1 725,96	-6.21
64530200	COTISATIONS IGIRS	31 927,15	28 887,36	10.52
64580000	COTISATIONS AGF	6 705,59	6 078,43	10.32
64580100	CHARGES SOCIALES SUR CP	-2 930,00	-1 939,00	51.11
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL	1 234,20	1 210,00	2
64910000	CICE	-8 127,00	-8 537,00	-4.8
<b>TOTAL</b>		<b>148 685,38</b>	<b>135 654,53</b>	<b>9.61</b>
<b>Dot. amort. sur immobilisations</b>				
68111000	DOT IMMOS INCORPORELLES	440,00	440,00	
68112000	DOT IMMOS CORPORELLES	10 211,95	9 184,27	11.19
<b>TOTAL</b>		<b>10 651,95</b>	<b>9 624,27</b>	<b>10.68</b>
<b>Dot. prov. pour risques et charges</b>				
68150000	DAP POUR RISQUE	2 024,17	0,00	NS
<b>TOTAL</b>		<b>2 024,17</b>	<b>0,00</b>	<b>NS</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>				
65100000	REDEVANCE AGGLO	2 515,78	2 121,33	18.59
65400000	PERTE CREANCE	2 620,10	0,00	NS
65800000	FRAIS DIVERS GESTION	171,80	24,17	610.8
67258000	CHARGES EXCEPT EXERCICES ANTERIEURS	375,00	37 727,40	-99.01
<b>TOTAL</b>		<b>5 682,68</b>	<b>39 872,90</b>	<b>-85.75</b>
<b>Intérêts et charges assimilées</b>				
66110000	INTERETS DES EMPRUNTS	127,37	198,82	-35.94
66120000	FRAIS FINANCIERS DIVERS	2,61	0,00	NS
66880000	Autres charges financières	0,73	0,00	NS
<b>TOTAL</b>		<b>130,71</b>	<b>198,82</b>	<b>-34.26</b>
<b>Produits exceptionnels op. gestion</b>				
77100000	PRODUITS EXCEPTIONNELS	709,19	0,00	NS
<b>TOTAL</b>		<b>709,19</b>	<b>0,00</b>	<b>NS</b>
<b>Charges exceptionnelles op. gestion</b>				
67100000	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	19 101,05	-100
67120000	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	787,00	0,00	NS
<b>TOTAL</b>		<b>787,00</b>	<b>19 101,05</b>	<b>-95.88</b>

**Mireille VIALLE**

*Expert-Comptable diplômée*

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

*Près la Cour d'Appel d'Aix en Provence*

*Tel. : 06 79 08 71 23*

*Mail : mireille.vialle@orange.fr*

**« SEMAGORA »**

**Société anonyme d'économie mixte**

**Centre des congrès AGORA  
Zone industrielle des Paluds**

**13400 AUBAGNE**

**N°SIREN : 380 473 108 00021**

**\*\*\***

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2018**

**\*\*\***

**23, Cours Pierre Puget 13006 Marseille  
N°SIRET : 388 801 045 00013**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société SEMAGORA

**Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, J'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société SEMAGORA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

**Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.**

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires

relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille le 6 JUIN 2019

Mireille VIALLE

Commissaire aux comptes

**Mireille VIALLE**

**EXPERT COMPTABLE**



**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

23, cours Pierre PUGET 13006 MARSEILLE

Siret: 388 801 045 00013

**Mireille VIALLE**

*Expert-Comptable diplômée*

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

*Près la Cour d'Appel d'Aix en Provence*

*Tel. : 06 79 08 71 23*

*Mail : mireille.vialle@orange.fr*

**« SEMAGORA »**

**Société anonyme d'économie mixte**

**Centre des congrès AGORA**

**Zone industrielle des Paluds**

**13400 AUBAGNE**

**N°SIREN : 380 473 108 00021**

**\*\*\***

**RAPPORT SPECIAL**

**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES CONVENTIONS DE L'EXERCICE CLOS**

**LE 31 DECEMBRE 2018**

**\*\*\***

**23, Cours Pierre Puget 13006 Marseille**

**N°SIRET : 388 801 045 00013**

*Membre d'une Société agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.*

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Sur les conventions réglementées**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

A l'Assemblée de la société SEMAGORA

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il m'appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, j'ai été avisée que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Personnes concernées : La METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE, Administrateur de votre société La SEMAGORA.

Nature et Objet : Convention de mise à disposition de Madame MARTINEZ, employée par La METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

, auprès de la SA SEMAGORA pour exercer les fonctions de Directrice.

Modalités : Le coût de la mise à disposition pour l'exercice est de 59 158 €, il est enregistré dans le compte « 611200 » .

Fait à MARSEILLE, le 6 JUIN 2019

Mireille VIALLE  
Commissaire aux comptes



**Mireille VIALLE**  
  
**COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
23, cours Pierre PUGET 13006 MARSEILLE  
Siret: 388 801 045 00013



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEMAGORA - MARDI 4 juin 2019**

L'An Deux Mille dix-neuf  
Le 4 juin à 14h30 heures  
Salle TOPAZE du Centre des Congrès Agora – ZI Les Paluds – 13400 AUBAGNE

Le Conseil d'Administration de la Société SEMAGORA, au capital de 96 976 €, immatriculée au Registre du Commerce de Marseille sous le numéro 91 B70, s'est réuni sur convocation de sa Présidente, adressée à chacun des Administrateurs.

**SONT PRESENTS ET ONT SIGNE LE REGISTRE DE PRESENCE**

**Madame Sylvia BARTHELEMY**, Représentant la Métropole Aix Marseille Provence

**Madame Nathalie FOSSATI**, Représentant la CCIMP

**Monsieur Bernard DESTROST**, Représentant la Métropole Aix Marseille Provence

**ONT DONNE POUVOIR :**

**Madame Dominique FLEURY VLASTO**, Représentant la Métropole Aix Marseille Provence

**Madame Danièle GARCIA**, Représentant la Métropole Aix Marseille Provence

**Monsieur Antoine BUTTIGIEG**, Représentant la Ville de Géménos

**ASSISTENT EN OUTRE A LA SEANCE :**

Mme Martine MARTINEZ, Directrice Générale

Mme Joëlle BOUCHARD, Cabinet KPMG, Expert-Comptable

Mme VIALLE, Commissaire aux comptes

Monsieur Alain GREGOIRE, Vice-Président du conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Conformément à l'Article 100 de la Loi du 24 juillet 1966, la moitié des membres sont présents ou représentés, y compris la moitié des membres représentant la Collectivité territoriale.

Le conseil peut valablement délibérer.

Madame Martine MARTINEZ est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 mai 2018
- 2) Rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 Décembre 2018
- 3) Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018
- 4) Examen de la convention entre Le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'étoile et la Semagora
- 5) Transfert des actions du Crédit Mutuel Aubagne à la Caisse régionale de Crédit Mutuel Méditerranéen
- 6) Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire
- 7) Questions diverses

Conformément à l'Article 100 de la Loi du 24 juillet 1966, la moitié des membres sont présents ou représentés, y compris la moitié des membres représentant la Collectivité locale.

Le conseil peut valablement délibérer.

Madame Martine MARTINEZ est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 mai 2018**

Délibération n° 1

*Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 mai 2018*

13  
12  
11  
10  
09  
08  
07  
06  
05  
04  
03  
02  
01

## **2. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

*La directrice générale présente le rapport d'activité 2018.*

L'année 2018 a permis à la SEMAGORA de poursuivre la diversification de ses activités avec un nouveau contrat confié par le conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'étoile qui vient se rajouter au contrat de délégation de service public de gestion du centre de congrès.

Ainsi, malgré une baisse d'activité commerciale sur le centre de congrès, avec un nombre de manifestations en diminution, ce nouveau marché public permet de clôturer l'année avec un résultat positif.

### **La gestion du centre de congrès Agora**

#### ***L'année 2018 en chiffres***

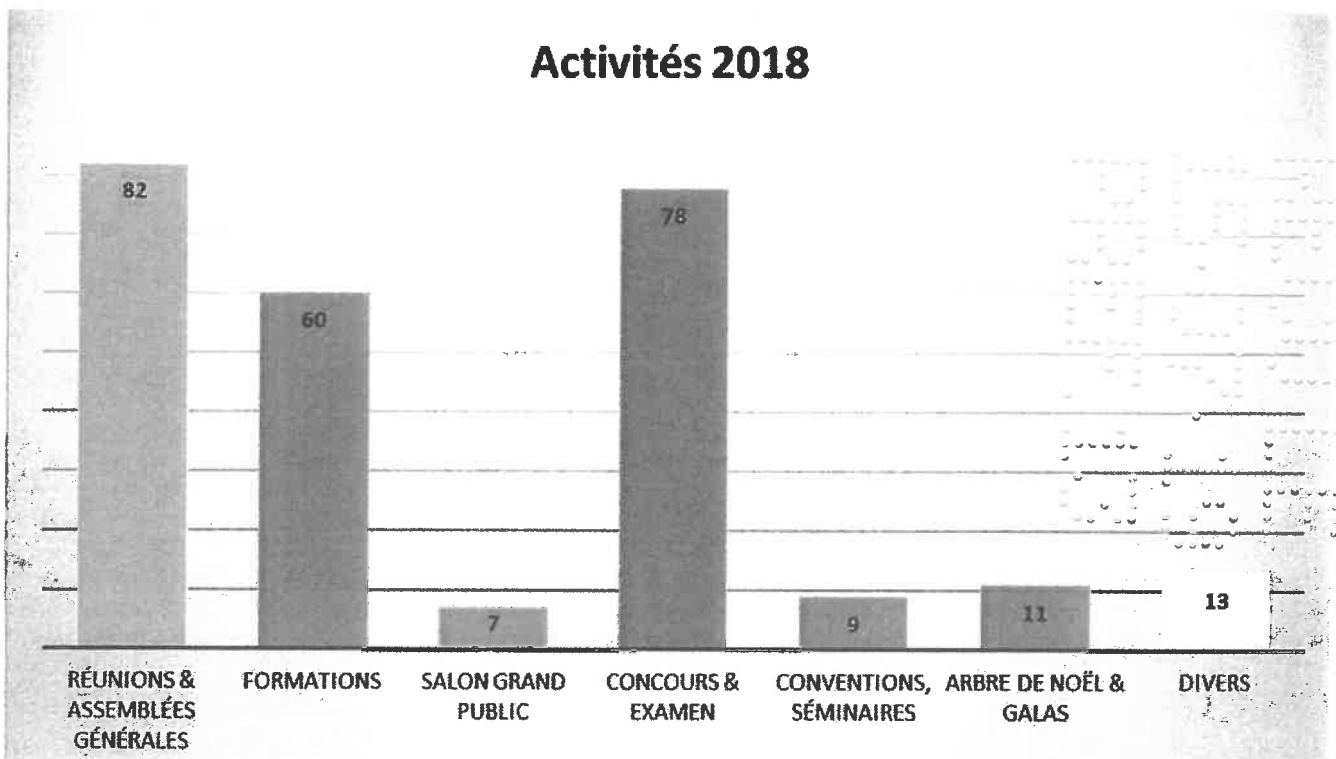
Le centre de congrès a été exploité **246** jours sur les 365 jours de l'année.

1550 cours ou ateliers de l'Université du temps libre ont permis d'accueillir **40 145** étudiants tout au long de l'année.

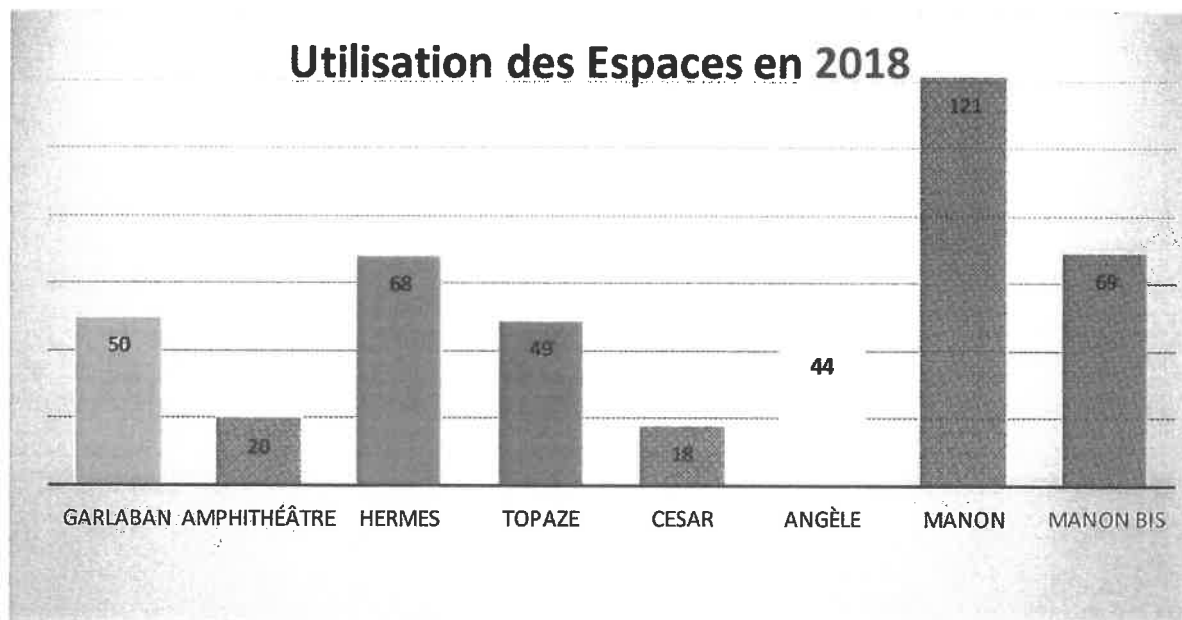
260 initiatives ont amené 27 655 personnes dans le centre de congrès au cours des réunions, formations, concours et examens, salons, conventions et autres événements.

Soit, une moyenne de près de **8 initiatives par jour** (weekends et jours fériés comprises)

### **LES ACTIVITES ACCUEILLIES EN 2018**



## UTILISATION DES SALLES DU CENTRE DE CONGRES

***Evolution de la clientèle*****76 clients ont fréquenté le centre de congrès sur l'année 2018**

Le Centre de congrès Agora reçoit **des clients fidèles** qui se réunissent pour former et se former, pour des conventions, des séminaires, des évènements d'entreprises ou artistiques totalisant un chiffre de : **316 273.00 € HT**

**19 nouveaux clients** ont été enregistrés sur l'année 2018 représentant un chiffre d'affaires supplémentaires de **68 645.96 € HT**

## NOUVEAUX CLIENTS 2018

DATE	CLIENTS	TOTAL LOCATION SALLES	TOTAL PRESTATIONS	TOTAL HT	TOTAL TTC
vendredi 26 janvier 2018	Mas Provence	3 964,00 €	3 008,00 €	6 972,00 €	8 366,40 €
lundi 5 février 2018	Carglass	4 166,10 €	3 429,00 €	7 595,10 €	9 114,12 €
mardi 6 février 2018	GRDF	3 652,00 €	11 259,00 €	14 911,00 €	17 893,20 €
mardi 6 février 2018	Gemalto	550,00 €	650,00 €	1 200,00 €	1 440,00 €
mercredi 21 mars 2018	ADELYA	530,00 €	- €	530,00 €	636,00 €
vendredi 25 mai 2018	CRA	1 008,00 €	- €	1 008,00 €	1 209,60 €
samedi 26 mai 2018	MARSEILLE DANSE ACADEMY	1 995,00 €	1 280,00 €	3 275,00 €	3 930,00 €
mardi 5 juin 2018	EXPERTIS	690,00 €	177,00 €	867,00 €	1 022,70 €
jeudi 14 juin 2018	PURE MOMENT 50 ans des Paluds	- €	975,00 €	975,00 €	1 170,00 €
jeudi 21 juin 2018	Labo sud Provence	250,00 €	- €	250,00 €	300,00 €
lundi 2 juillet 2018	PROMAN	580,00 €	- €	580,00 €	696,00 €
jeudi 11 octobre 2018	OFFICE NOTARIAL DE ROQUEVAIRE	341,00 €	- €	341,00 €	409,20 €
mardi 23 octobre 2018	CAFPI	- €	2 450,00 €	2 450,00 €	2 940,00 €
samedi 8 décembre 2018	ECHAPEE BLEUE	2 117,00 €	1 882,00 €	3 999,00 €	4 798,80 €
Année 2018	DEVELOP INVEST	7 249,86 €	2 165,00 €	9 414,86 €	11 297,83 €
février mars octobre 2018	NEXILIS	5 616,00 €	3 503,00 €	9 119,00 €	10 942,80 €
mars et octobre 2018	CNFPT	2 929,00 €	2 230,00 €	5 159,00 €	6 190,30 €
<b>TOTAL</b>				<b>68 645,96 €</b>	<b>82 357,45 €</b>

### ***L'activité au fil des mois....dans le centre de congrès agora***

Près de **28 000** personnes sont venues au cours de l'année 2018 au Centre de Congrès Agora lors des 260 activités différentes. Comme annoncé fin 2017, l'année 2018 a démarré avec de jolies initiatives dynamiques.

La seconde édition du salon **Divinisens** réunit 1500 personnes qui déambulent dans l'Espace Garlaban à la recherche de leur avenir...



Trois agences de communication événementielle choisissent le Centre de congrès Agora pour leurs clients **Mas Provence, Carglass, GRDF** pour des conventions qui se déroulent dans l'amphithéâtre Marcel Pagnol, et l'Espace Garlaban. La formule des 2 espaces séduit, l'équipe de Carglass en profite pour organiser le casting de ses pubs et GRDF pour dévoiler le nouveau logo.

A la mi-mars, le Lions Club organise la 21<sup>ème</sup> édition de son salon des vigneron.

Un trimestre intéressant avec les formations qui reprennent, les différentes réunions des entreprises du territoire **Engie, Sartorius, Soluscope, Prepline**, les sessions d'examen du **code de la route** : la dynamique annuelle est lancée, 75 000.00 € HT de CA sur le premier trimestre.



L'activité ralentit à sur le deuxième trimestre de l'année avec des mouvements sociaux nationaux qui génèrent des remises en cause de réunions d'entreprises notamment lorsque des transports sont nécessaires aux déplacements des participants.

Ainsi, Les formateurs étrangers de Sartorius ne prennent plus le train, on reporte. La SAUR Sud Est reporte sa convention de 2 jours faute de participants. Les 2 poker-tour de la structure Winamax attendront la rentrée 2019 pour caler une nouvelle date.

Pas d'autres alternatives que de retisser le réseau, de repartir à la rencontre des entreprises de la ZI des Paluds, à la recherche d'initiatives regroupant les salariés présents sur le territoire. Les plus fidèles répondent, le planning reprend des couleurs. **Nice** organise 2 jours de séminaires, **Proman** recrute les intérimaires de **Sartorius**, **Soluscope** réunit ses cadres et un nouveau labo explique aux infirmières du territoire les nouvelles normes de prélèvement sanguin.



Et puis nous conservons avec plaisir les **Olympiades des Métiers** organisées par la Région Paca, et la formation de jeunes pédiatres lors des journées des Pédiatres du Garlaban.

Le mois de juin amène la reprise de l'activité. **Les 50 ans de l'association du syndicat des Paluds** viennent ouvrir le bal, suivis de **3 galas de danses** qui se succèdent.

Pendant les mois de l'été, toujours plus calmes pour le centre de congrès, la collectivité propriétaire du bâtiment se lance dans des travaux de transformation des équipements de chauffage et de climatisation.

C'est la rentrée de Septembre, et notre chiffre d'affaires doit être rattrapé.

**Thalès** en séminaire, **L'Eglise de Jésus Christ** en assemblée, l'association **Mobilidées** sur le parvis du centre de congrès, le **festival Batchatart** en rythme latino 3 jours, 3 nuits.

**Le salon du Mariage** reprend sa place dans le hall d'exposition, la société **Vidélio** présente les nouveautés technologiques dans l'Espace Garlaban. Puis arrivent 300 collaborateurs **d'Engie** pour une convention pendant que **le Rallye de la Sainte Beaume** installe ses véhicules devant le centre de congrès ! Et un **showroom de chaussures** arrive Salle Hermès.



Une bonne nouvelle, la société **ECF** réserve des salles de formation jusqu'en 2019, jusqu'à 3 groupes dans le bâtiment en même temps. La deuxième édition du **salon des chiots** attire un public nombreux.

200 candidats composent pour un concours **CNFPT** puis pour le **CDG 13** et la convention **Agefos PME** s'installe dans l'amphithéâtre Marcel Pagnol pendant que le **Salon des créateurs** de fin d'année s'installe dans le hall d'exposition.

Nous voilà en Décembre avec ses **4 Arbres de Noël** dont un nouveau, le repas de Noël de la production de **Sartorius** presque 600 salariés, la Convention de la **Poste** en même temps que le montage du **concert de Noël** avec l'orchestre régional de Cannes qui vient clôturer l'année en musique.

## La DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITE

Fait marquant pour l'année 2018 : Un nouveau marché public confié à la Semagora pour la gestion des événements portés par la Filière Argile du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Ce nouveau contrat demande à l'équipe de la SEMAGORA de mettre en œuvre son expérience et son savoir-faire en termes d'organisation logistique de manifestations, de gestion d'espace, de conception événementielle.

### *Un nouvel équipement à gérer :*

L'animation d'une galerie d'exposition vente de la production locale des céramistes et santonniers du territoire est en charge de la Semagora qui doit dynamiser cet espace atypique complètement dédié à la valorisation du patrimoine argile du Pays d'Aubagne et de l'étoile.



**Bilan des 6 mois de gestion de cet équipement sur l'année 2018 :**

**L'animation du réseau :**

- ☞ Réunions avec les représentants de l'association des Céramistes et santonniers du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en lien avec le service Argile du Conseil de territoire, et animation de rencontres annuelles avec l'ensemble des artisans
- ☞ Relation privilégiée avec chacun des artisans favorisant la création et le renouvellement des collections. La mise en place de visites régulières des différents ateliers pour conserver une proximité et un lien commercial permanent.
- ☞ Organisation de visites d'ateliers et orientation des visiteurs vers les ateliers

**La promotion de l'espace l'Argilla :**

- ☞ Mise en valeur des attraits touristiques, économiques, de patrimoine local et de promotion culturelle
- ☞ Inscription de l'Argilla la Maison du Santon et de la et Internationaux (présence sur le salon du Mariage à Agora et sur le salon des créateurs de fin d'année à la Penne sur Huveaune)
- ☞ Animation des réseaux sociaux et référencement de l'Argilla Maison du santon et de la céramique sur les principaux sites internet dédiés aux visiteurs et voyageurs

**La gestion de l'exposition vente :**

- ☞ Sélection des pièces et des collections auprès des artisans
- ☞ Rédaction des conventions de mise à disposition des objets pour chaque artisan
- ☞ Expositions et vente des objets confiés par les artisans
- ☞ Supervision des encaissements de l'exposition/vente pour le compte des artisans/artistes et réalisation des notes de crédit correspondantes
- ☞ Suivi des stocks et réapprovisionnement
- ☞ Agencement, organisation et harmonisation de la galerie
- ☞ Accueil du public durant les horaires d'ouverture soit 6 jours /7 du lundi au samedi de 10h à 18h
- ☞ Assistance permanente en termes de conseil et d'animation

**4 Artisans céramistes du territoire ont rejoint la galerie dans l'année 2018, portant à 48 le nombre d'exposants dans ce lieu unique et atypique**

**La Table de l'Argilla : une table de qualité au cœur d'une exposition permanente**

**Une cuisine de qualité**, respectueuse de l'environnement et favorisant les circuits courts et producteurs locaux a été proposée dans ce lieu avec des repas totalement préparés sur place dans les locaux de l'établissement par la restauratrice mise en place par la Semagora.

Les services des repas se font dans les vaisselles et ustensiles issues des **productions des céramistes locaux**.

Tout comme la SEMAGORA travaille à augmenter la notoriété et la fréquentation de l'espace ARGILLA, la **cuisine servie est un vecteur de communication positif**.

En coordination avec l'**Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**, le restaurant l'Argilla permet d'accueillir les groupes de touristes dans le cadre de leur circuit de visites.





### Des Ateliers culinaires organisés pour un public toujours plus nombreux

Dans le cadre de la prestation confiée à la SEMAGORA en 2018, une première "saison" d'ateliers culinaires s'est inscrite dans la programmation de l'Argilla. Ainsi, de 5 ateliers programmés, il a été nécessaire de passer à 8 ateliers pour répondre à la demande grandissante du public.

Organisés et gérés en collaboration avec la restauratrice du lieu et son équipe, ces ateliers ont réuni entre octobre 2018 et décembre 2018, une centaine de participants.

L'objectif de cette programmation est de promouvoir la filière argile du territoire et de faire découvrir la galerie l'Argilla à un large public.

Une soirée originale et conviviale pour deux personnes, où la vaisselle en céramique est mise à l'honneur avec des ateliers permettant de découvrir ou redécouvrir des recettes du terroir élaborées dans des plats d'argile (Le mortier, le tian, la daubière,...)



### Détail de la prestation prise en charge par la SEMAGORA pour l'organisation des ateliers culinaires

- ☞ Construction de la programmation et gestion de la communication concernant les ateliers culinaires (création de flyers, communiqués et achat d'insertion presse)
- ☞ Inscription des participants et supervision des encaissements pour le compte du prestataire de restauration
- ☞ Mise à disposition, et installation du matériel et mobilier de cuisine nécessaires (intérieur ou en terrasse)
- ☞ Mise en place d'un agent d'accueil pour tout le temps de l'atelier
- ☞ Présence d'un cadre de la SEMAGORA
- ☞ Agencement et décoration de l'espace
- ☞ Organisation de la soirée avec le Chef du restaurant
- ☞ Sonorisation de l'atelier et gestion technique de la manifestation
- ☞ Invitation et mise à l'honneur du ou des céramistes créateurs des vaisselles utilisées
- ☞ Fourniture de tabliers offerts aux participants, floqués aux couleurs de l'Argilla. Fourniture de la recette (format papier) pour chaque atelier.
- ☞ Nettoyement du lieu au lendemain de l'atelier entre 5h et 10h.



### Une programmation décidée par la collectivité pour cette galerie et accompagnée par la Semagora

Afin de prendre en charge la mise en œuvre opérationnelle et logistique des manifestations artistiques et culturelles définies par le conseil de territoire autour de la filière Argile, La SEMAGORA assure :

- 1 la participation aux réunions de définition des projets et la proposition de concepts évènementiels originaux en adéquation avec l'espace Argilla.
- 2 la coordination technique et logistique et le suivi des étapes de construction (du montage au démontage) de ces manifestations
- 3 La fourniture et l'installation des matériels techniques et mobiliers nécessaires pour l'espace scénique et les prises de paroles des officiels
- 4 La décoration du lieu et l'apport d'éléments végétaux
- 5 L'accueil du public pendant la manifestation

*Des prestations de conception et d'organisation événementielles confiées à la Semagora autour de la filière Argile et des Musicales de la Font de Mai*

**Le marché à la céramique et aux santons de l'été et de l'hiver et l'évènement "Biennale de l'art santonnier"**

Toutes les années, le conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile organise en partenariat avec l'association des céramistes et santonniers un marché qui s'installe pendant plus de 4 semaines sur la place centrale de la ville d'Aubagne offrant aux touristes et visiteurs la possibilité d'acheter les productions céramistes et santonniers locales.

*Le marché de l'été, plus particulièrement dédié à la Céramique couvre la période estivale et touristique de juillet et août*

*Le marché de l'hiver, plus particulièrement dédié aux santons, couvre la période des fêtes calendales de novembre et décembre.*

En point d'orgue, une année sur deux, des événements s'inscrivent : soit au mois de décembre, sur le premier weekend, "la biennale de l'art santonnier" permet d'accueillir le temps d'un weekend aux côtés des santonniers locaux des maîtres santonniers venus du reste du monde, soit au mois d'août, la biennale Argilla permet d'accueillir sur deux journées de l'été, plus de 180 céramistes sélectionnés dans le monde entier qui s'installent sur un marché à ciel ouvert.

La proposition d'un concept événementiel et le montage des éléments de décoration ont été confiées à la Semagora dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public pour les trois manifestations qui se sont déroulées en 2018 : les marchés d'été et d'hiver et la Biennale de l'Art Santonnier qui s'est déroulée.



**Les Musicales de la font de mai**

Comme cela a été le cas en 2017, c'est la Semagora qui a travaillé en 2018 en lien avec l'office intercommunal du Tourisme pour l'organisation et la conception de l'évènement Musical de l'Eté : les Musicales de la Font de Mai.

Décoration, organisation des espaces scéniques et d'accueil des artistes, gestion technique des concerts....



**Le chiffre d'affaires 2018**

Rappel des perspectives annoncées lors de l'assemblée générale de juin 2017

- ↳ Nous avons déjà enregistré en signatures devis et contrats un CA de : 1.075 000 euros
- ↳ Les devis restant en attente de réponse (sur des affaires importantes de type Convention, Salon ou Séminaire) mais avec une option de date représentaient : 50.0000 euros
- ↳ Soit une prévision de 1.220.000 de CA 2018.

**Au 31/12/2018 le Chiffre d'affaires atteint 1.269.919 euros contre 1.420.000 euros en 2017**

	Année 2018	Année 2017	Ecart
CLIENTS DIVERS	316 271 €	418 520 €	-102 249 €
Contrat DSP	477 505 €	497 721 €	-20 216 €
prestations manifestations	476 140 €	503 878 €	-27 738 €
TOTAL GENERAL HT	1 269 916 €	1 420 119 €	-150 203 €

**La baisse d'activités génère donc une diminution de 10% de notre chiffre d'affaires.**

**PREVISIONNEL 2019**

Le Chiffre d'affaires réalisé au 30 avril 2019 auquel se rajoute les affaires signées à venir sur le deuxième semestre est de **1 255 936 euros**.

Les devis en attente de signature totalisent 60.000 euros. Soit un prévisionnel de 1.315.936 euros pour l'année 2019.

**Délibération n° 2**

*Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve le rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 Décembre 2018 et le présentera tel quel à l'approbation de l'Assemblée Générale.*

### 3. Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018

#### ACTIVITE DE LA SOCIETE

##### Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

L'année 2018 est marquée par la gestion d'un nouveau contrat hors DSP.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 269 919 euros contre 1 420 118 euros pour l'exercice précédent, ce qui représente une variation de - 10.58 % entre les deux exercices, soit - 150 199 euros de prestations.

Le taux de marge s'est amélioré. Cette hausse, qui permet d'atténuer la baisse de chiffre d'affaires, est cohérente avec la politique commerciale appliquée cette année.

De plus, la société continue sa politique de maîtrise de ses coûts de fonctionnement.

Semagora termine l'exercice 2018 avec un résultat bénéficiaire de 5 177 euros, contre + 20 786 euros au 31 décembre 2017.

#### INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture du dernier exercice clos, le solde des dettes et créances à l'égard des fournisseurs et clients se décompose, par date d'échéance, comme suit :

<i>Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)</i>												
Article D.441 I.1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	87						56					
Montant total des factures concernées € TTC	70 737	40 794	129 943				258 565	10 629	103 370	91 036	53 530	
Pourcentage du montant total des achats * de l'exercice												
Pourcentage du chiffre d'affaires * de l'exercice												
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues *												

#### FILIALES ET PARTICIPATIONS

Semagora détient une participation dans la société exploitant le Cinéma Nemo (Aubagne). Cette société n'a pas procédé à une distribution de dividende en 2018.

**RESULTATS - AFFECTATION**

Examen des comptes et résultats

- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 269 919 euros contre 1 420 118 euros pour l'exercice précédent, ce qui représente une variation de - 10.58 % entre les deux exercices, soit - 150 199 euros de prestations.
- Les « autres produits d'exploitation » s'élèvent à 86 145 euros contre 84 299 euros en 2017.
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 365 450 euros contre 1 515 783 euros.
- Les « autres achats et charges externes » s'élèvent à 768 210 euros contre 896 272 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution des charges de 128 062 euros (-14.29 %). Cela s'explique notamment par la baisse de l'activité sur l'année.
- Le montant des impôts et taxes s'élève à 34 131 euros contre 31 914 euros pour l'exercice précédent.
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 390 677 euros contre 362 359 euros pour l'exercice précédent.
- Le montant des charges sociales s'élève à 148 685 euros contre 135 654 euros pour l'exercice précédent, dont 8 127 euros de crédit d'impôt CICE.
- Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 10 651 euros, et se compose essentiellement des dotations aux amortissements.
- Le montant des « autres charges » s'élève à 5 682 euros.
- Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à + 5 386 euros contre + 40 086 euros en 2017.
- Quant au résultat courant avant impôt, tenant compte du résultat financier déficitaire de - 130 euros, il s'établit à + 5 255 euros contre 39 887 euros pour l'exercice précédent.
- Le résultat financier comprend essentiellement les intérêts financiers liés à l'emprunt souscrit pour financer les investissements.
- Après prise en compte du résultat exceptionnel déficitaire de - 77 euros, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se solde par un bénéfice de + 5 177 euros contre + 20 786 euros au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élève à 478 556 euros contre 486 539 euros au 31 décembre 2017.

Les acquisitions d'immobilisations s'élèvent à 18 616 euros sur l'exercice.

Le poste Clients reste stable et important entre 2017 et 2018 et s'élève à 258 566 € dont 203 235 € concernant la Métropole (78% du solde clients).

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 5 177 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la manière suivante :

**Origine**

Bénéfice de l'exercice	5 177 euros
------------------------	-------------

**Affectation**

Report à nouveau	5 177 euros
------------------	-------------

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 120 137 euros. La Sémagora n'a procédé à aucune distribution de dividende sur les 4 exercices précédents.

**DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

**Délibération n° 3**

*Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration arrête les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, donne son accord sur l'affectation du résultat et présente lesdits comptes à l'approbation de l'Assemblée Générale .*

**4. Examen de la convention entre Le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'étoile et la Semagora**

Il est précisé qu'une convention existe entre le conseil de territoire du pays d'aubagne et de l'étoile la SEMAGORA concernant la mise à disposition de Madame Martine MARTINEZ par le conseil de territoire du pays d'aubagne et de l'étoile auprès de la SA SEMAGORA pour exercer les fonctions de Directrice à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 pour une durée de trois ans renouvelée.

**Délibération n° 4**

*Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'intérêt et la continuité de cette convention.*

**5. Transfert des actions du Crédit Mutuel Aubagne à la Caisse régionale de Crédit Mutuel Méditerranéen**

Notre actionnaire le Crédit Mutuel nous a informés par courrier du 12 mars 2019 qu'il souhaitait que les 5 actions détenues par sa caisse d'Aubagne soient transférées à sa Caisse Régionale de Crédit Mutuel.

**Délibération n°5**

*Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le transfert d'action du Crédit Mutuel Aubagne à la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen, s'engage à informer le crédit mutuel de cette décision et transcrit sur le registre des titres ce transfert d'actions.*

**6. Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire**

Il est proposé au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire le Vendredi 21 juin à 10h avec l'ordre du jour :

1. Présentation et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 Décembre 2018,
2. Présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018,
3. Présentation des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes,
4. Quitus aux Administrateurs,
5. Affectation du résultat,
6. Questions diverses

**Délibération n° 7**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité donne son accord sur la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour le Vendredi 21 juin à 10h.

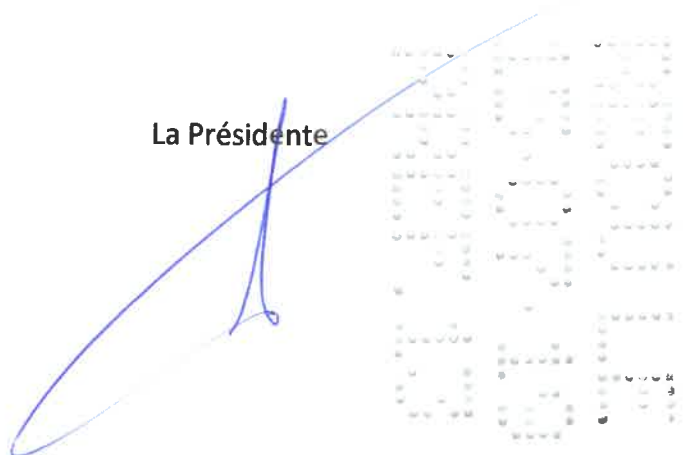
**7. Questions diverses :**

La séance est levée 15h30 heures

Le secrétaire



La Présidente



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**Du vendredi 21 juin 2019**  
**PROCES VERBAL**  
**SEMAGORA**

L'an Deux Mille dix- neuf, le vingt-un juin à 10h, Au Centre des Congrès AGORA

Les actionnaires de la Société Anonyme d'Economie Mixte SEMAGORA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation adressée conformément aux statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chacun des souscripteurs présents, agissant soit en son nom personnel soit comme mandataire.

**SONT PRESENTS**

**CAPITAL PUBLIC**

Madame Sylvia BARTHELEMY, représentant la Métropole Aix Marseille	410 actions
Monsieur Antoine BUTTIGIEG, représentant La Ville de Gémenos	20 actions
Madame Jeannine LLOPIS, Vice-Présidente de la Caisse Crédit Mutuel AUBAGNE – Mandataire constitué par Monsieur Marc TAIEB, Président	5 actions

**CAPITAL PRIVE**

**Ont donné pouvoir**

SCOP SIGEC, représentée par Monsieur Bernard PONS	20 actions
---	------------

**Soit au total des présents ou représentés 455 actions**

**ASSISTENT EN OUTRE A LA SEANCE :**

Mme Martine MARTINEZ, Directrice Générale  
Mme Nathalie RICHARD, Responsable Administrative et Financière de la SEMAGORA  
Monsieur PETER, Directeur Général de la Caisse Crédit Mutuel Aubagne  
Mme Joëlle BOUCHARD, Expert Comptable  
Mme Mireille VIALLE, Commissaire au Compte (quittera la séance à 10h20)



LE BUREAU DE L'ASSEMBLEE EST CONSTITUE COMME SUIV :

- Présidente : Mme Sylvia BARTHELEMY
- Assesseurs : Mme Jeannine LOPPIS et Monsieur Antoine BUTTIGIEG
- Secrétaire : Madame Martine MARTINEZ

Le bureau ainsi constitué, la Présidente dépose les documents suivants qui sont mis à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts,
- Une copie de la lettre de convocation,
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe,
- Le rapport Général des Commissaires aux Comptes,
- Le rapport Spécial des Commissaires aux Comptes,
- Le rapport d'activité
- La feuille de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire, s'est réunie ce jour, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 Décembre 2018
2. Présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018
3. Présentation des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes,
4. Affectation du résultat
5. Approbation des conventions signées dans le cadre de l'article 225-38 du code du commerce.
6. Quitus aux Administrateurs,
7. Questions diverses
8. Pouvoirs

## 1. PRESENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE 2019

*Madame Martine MARTINEZ, Directrice, présente le rapport d'activité de l'exercice 2018*

L'année 2018 a permis à la SEMAGORA de poursuivre la diversification de ses activités avec un nouveau contrat confié par le conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'étoile qui vient se rajouter au contrat de délégation de service public de gestion du centre de congrès.

Ainsi, malgré une baisse d'activité commerciale sur le centre de congrès, avec un nombre de manifestations en diminution, ce nouveau marché public permet de clôturer l'année avec un résultat positif.

### La gestion du centre de congrès Agora

#### *L'année 2018 en chiffres*

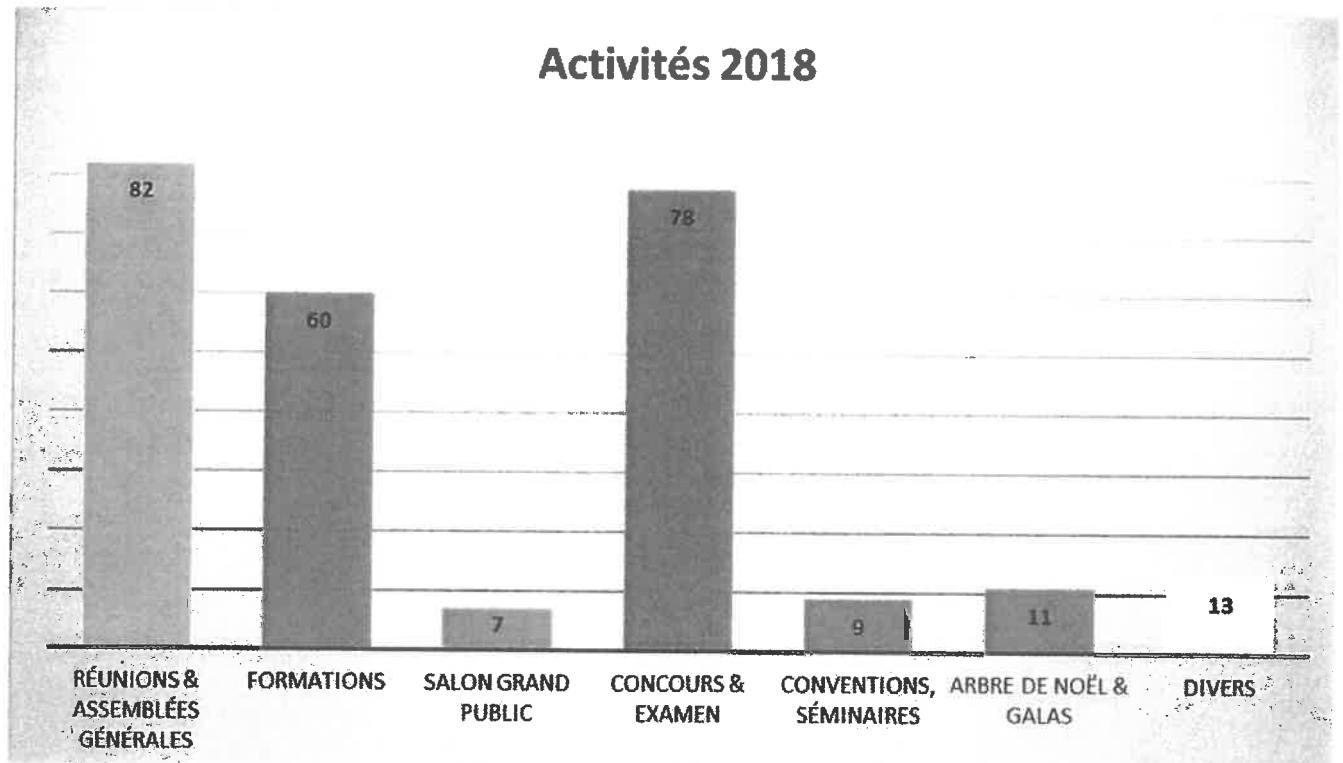
Le centre de congrès a été exploité **246** jours sur les 365 jours de l'année.

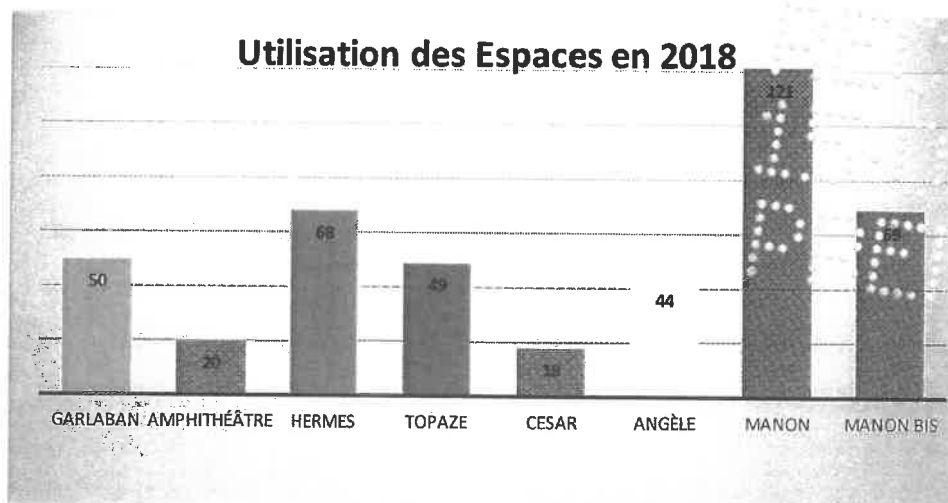
1550 cours ou ateliers de l'Université du temps libre ont permis d'accueillir **40 145** étudiants tout au long de l'année.

260 initiatives ont amené 27 655 personnes dans le centre de congrès au cours des réunions, formations, concours et examens, salons, conventions et autres événements.

Soit, une moyenne de près de **8 initiatives par jour** (weekends et jours fériés comprises)

#### LES ACTIVITES ACCUEILLIES EN 2018



**Evolution de la clientèle****76 clients ont fréquenté le centre de congrès sur l'année 2018**

Le Centre de congrès Agora reçoit **des clients fidèles** qui se réunissent pour former et se former, pour des conventions, des séminaires, des événements d'entreprises ou artistiques totalisant un chiffre de : **316 273.00 € HT**

**19 nouveaux clients** ont été enregistrés sur l'année 2018 représentant un chiffre d'affaires supplémentaires de **68 645.96 € HT**

**NOUVEAUX CLIENTS 2018**

DATE	CLIENTS	TOTAL LOCATION SALLES	TOTAL PRESTATIONS	TOTAL HT	TOTAL TTC
vendredi 26 janvier 2018	Mas Provence	3 964,00 €	3 008,00 €	6 972,00 €	8 366,40 €
lundi 5 février 2018	Carglass	4 166,10 €	3 429,00 €	7 595,10 €	9 114,12 €
mardi 6 février 2018	GRDF	3 652,00 €	11 259,00 €	14 911,00 €	17 893,20 €
mardi 6 février 2018	Gemalto	550,00 €	650,00 €	1 200,00 €	1 440,00 €
mercredi 21 mars 2018	ADELYA	530,00 €	- €	530,00 €	636,00 €
vendredi 25 mai 2018	CRA	1 008,00 €	- €	1 008,00 €	1 209,60 €
samedi 26 mai 2018	MARSEILLE DANSE ACADEMY	1 995,00 €	1 280,00 €	3 275,00 €	3 930,00 €
mardi 5 juin 2018	EXPERTIS	690,00 €	177,00 €	867,00 €	1 022,70 €
jeudi 14 juin 2018	PURE MOMENT 50 ans des Paluds	- €	975,00 €	975,00 €	1 170,00 €
jeudi 21 juin 2018	Labo sud Provence	250,00 €	- €	250,00 €	300,00 €
lundi 2 juillet 2018	PROMAN	580,00 €	- €	580,00 €	696,00 €
jeudi 11 octobre 2018	OFFICE NOTARIAL DE ROQUEVAIRE	341,00 €	- €	341,00 €	409,20 €
mardi 23 octobre 2018	CAFPI	- €	2 450,00 €	2 450,00 €	2 940,00 €
samedi 8 décembre 2018	ECHAPEE BLEUE	2 117,00 €	1 882,00 €	3 999,00 €	4 798,80 €
Année 2018	DEVELOP INVEST	7 249,86 €	2 165,00 €	9 414,86 €	11 297,83 €
février mars octobre 2018	NEXILIS	5 616,00 €	3 503,00 €	9 119,00 €	10 942,80 €
mars et octobre 2018	CNFPT	2 929,00 €	2 230,00 €	5 159,00 €	6 190,80 €
<b>TOTAL</b>				<b>68 645,96 €</b>	<b>82 357,45 €</b>

Près de **28 000** personnes sont venues au cours de l'année 2018 au Centre de Congrès Agora lors des 260 activités différentes. Comme annoncé fin 2017, l'année 2018 a démarré avec de jolies initiatives dynamiques.

La seconde édition du salon **Divinisens** réunit 1500 personnes qui déambulent dans l'Espace Garlaban à la recherche de leur avenir...

Trois agences de communication événementielle choisissent le Centre de congrès Agora pour leurs clients **Mas Provence, Carglass, GRDF** pour des conventions qui se déroulent dans l'amphithéâtre Marcel Pagnol, et l'Espace Garlaban. La formule des 2 espaces séduit, l'équipe de Carglass en profite pour organiser le casting de ses pubs et GRDF pour dévoiler le nouveau logo.

A la mi-mars, le Lions Club organise la 21<sup>ème</sup> édition de son salon des vigneron.

Un trimestre intéressant avec les formations qui reprennent, les différentes réunions des entreprises du territoire **Engie, Sartorius, Soluscope, Prepline**, les sessions d'examen du **code de la route** : la dynamique annuelle est lancée, 75 000.00 € HT de CA sur le premier trimestre.

L'activité ralentit à sur le deuxième trimestre de l'année avec des mouvements sociaux nationaux qui génèrent des remises en cause de réunions d'entreprises notamment lorsque des transports sont nécessaires aux déplacements des participants.

Ainsi, Les formateurs étrangers de Sartorius ne prennent plus le train, on reporte. La SAUR Sud Est reporte sa convention de 2 jours faute de participants. Les 2 poker-tour de la structure Winamax attendront la rentrée 2019 pour caler une nouvelle date.

Pas d'autres alternatives que de retisser le réseau, de repartir à la rencontre des entreprises de la ZI des Paluds, à la recherche d'initiatives regroupant les salariés présents sur le territoire. Les plus fidèles répondent, le planning reprend des couleurs. **Nice** organise 2 jours de séminaires, **Proman** recrute les intérimaires de **Sartorius**, **Soluscope** réunit ses cadres et un nouveau labo explique aux infirmières du territoire les nouvelles normes de prélèvement sanguin.

Et puis nous conservons avec plaisir les **Olympiades des Métiers** organisées par la Région Paça, et la formation de jeunes pédiatres lors des journées des Pédiatres du Garlaban.

Le mois de juin amène la reprise de l'activité. **Les 50 ans de l'association du syndicat des Paluds** viennent ouvrir le bal, suivis de **3 galas de danses** qui se succèdent.

Pendant les mois de l'été, toujours plus calmes pour le centre de congrès, la collectivité propriétaire du bâtiment se lance dans des travaux de transformation des équipements de chauffage et de climatisation.

C'est la rentrée de Septembre, et notre chiffre d'affaires doit être rattrapé.

**Thalès** en séminaire, **L'Eglise de Jésus Christ** en assemblée, l'association **Mobilidées** sur le parvis du centre de congrès, le **festival Batchatart** en rythme latino 3 jours, 3 nuits.

**Le salon du Mariage** reprend sa place dans le hall d'exposition, la société **Vidélío** présente les nouveautés technologiques dans l'Espace Garlaban. Puis arrivent 300 collaborateurs **d'Engie** pour une convention pendant que **le Rallye de la Sainte Beaufort** installe ses véhicules devant le centre de congrès ! Et un **showroom de chaussures** arrive Salle Hermès.

Une bonne nouvelle, la société **ECF** réserve des salles de formation jusqu'en 2019, jusqu'à 3 groupes dans le bâtiment en même temps. La deuxième édition du **salon des chiots** attire un public nombreux. 200 candidats composent pour un concours **CNFPT** puis pour le **CDG 13** et la convention **Agéfos PME** s'installe dans l'amphithéâtre Marcel Pagnol pendant que le **Salon des créateurs** de fin d'année s'installe dans le hall d'exposition.

Nous voilà en Décembre avec ses 4 Arbres de Noël dont un nouveau, le repas de Noël de la production de Sartorius presque 600 salariés, la Convention de la Poste en même temps que le montage du concert de Noël avec l'orchestre régional de Cannes qui vient clôturer l'année en musique.

### La DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITE

**Fait marquant pour l'année 2018 : Un nouveau marché public confié à la Semagora pour la gestion des évènements portés par la Filière Argile du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.**

**Ce nouveau contrat demande à l'équipe de la SEMAGORA de mettre en œuvre son expérience et son savoir-faire en termes d'organisation logistique de manifestations, de gestion d'espace, de conception événementielle.**

#### ***Un nouvel équipement à gérer :***

L'animation d'une galerie d'exposition vente de la production locale des céramistes et santonniers du territoire est en charge de la Semagora qui doit dynamiser cet espace atypique complètement dédié à la valorisation du patrimoine argile du Pays d'Aubagne et de l'étoile.

#### **Bilan des 6 mois de gestion de cet équipement sur l'année 2018 :**

##### **L'animation du réseau :**

- ☞ Réunions avec les représentants de l'association des Céramistes et santonniers du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en lien avec le service Argile du Conseil de territoire, et animation de rencontres annuelles avec l'ensemble des artisans
- ☞ Relation privilégiée avec chacun des artisans favorisant la création et le renouvellement des collections. La mise en place de visites régulières des différents ateliers pour conserver une proximité et un lien commercial permanent.
- ☞ Organisation de visites d'ateliers et orientation des visiteurs vers les ateliers.

##### **La promotion de l'espace l'Argilla :**

- ☞ Mise en valeur des attraits touristiques, économiques, de patrimoine local et de promotion culturelle
- ☞ Inscription de l'Argilla la Maison du Santon et de la et Internationaux (présence sur le salon du Mariage à Agora et sur le salon des créateurs de fin d'année à la Fenne sur Huveaune)
- ☞ Animation des réseaux sociaux et référencement de l'Argilla Maison du santon et de la céramique sur les principaux sites internet dédiés aux visiteurs et voyageurs

##### **La gestion de l'exposition vente :**

- ☞ Sélection des pièces et des collections auprès des artisans
- ☞ Rédaction des conventions de mise à disposition des objets pour chaque artisan
- ☞ Expositions et vente des objets confiés par les artisans
- ☞ Supervision des encaissements de l'exposition/vente pour le compte des artisans/artistes et réalisation des notes de crédit correspondantes
- ☞ Suivi des stocks et réapprovisionnement
- ☞ Agencement, organisation et harmonisation de la galerie
- ☞ Accueil du public durant les horaires d'ouverture soit 6 jours /7 du lundi au samedi de 10h à 18h
- ☞ Assistance permanente en termes de conseil et d'animation

**4 Artisans céramistes du territoire ont rejoint la galerie dans l'année 2018, portant à 48 le nombre d'exposants dans ce lieu unique et atypique**

### La Table de l'Argilla : une table de qualité au cœur d'une exposition permanente

**Une cuisine de qualité**, respectueuse de l'environnement et favorisant les circuits courts et producteurs locaux a été proposée dans ce lieu avec des repas totalement préparés sur place dans les locaux de l'établissement par la restauratrice mise en place par la Semagora.

Les services des repas se font dans les vaisselles et ustensiles issues des **productions des céramistes locaux**.

Tout comme la SEMAGORA travaille à augmenter la notoriété et la fréquentation de l'espace ARGILLA, la **cuisine servie est un vecteur de communication positif**.

En coordination avec l'**Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**, le restaurant l'Argilla permet d'accueillir les groupes de touristes dans le cadre de leur circuit de visites.

### Des Ateliers culinaires organisés pour un public toujours plus nombreux

Dans le cadre de la prestation confiée à la SEMAGORA en 2018, une première "saison" d'ateliers culinaires s'est inscrite dans la programmation de l'argilla.

**Ainsi, de 5 ateliers programmés, il a été nécessaire de passer à 8 ateliers pour répondre à la demande grandissante du public.**

**Organisés et gérés en collaboration avec** la restauratrice du lieu et son équipe, ces ateliers ont réuni entre octobre 2018 et décembre 2018, une centaine de participants.

L'objectif de cette programmation est de promouvoir la filière argile du territoire et de faire découvrir la galerie l'Argilla à un large public.

Une soirée originale et conviviale pour deux personnes, où la vaisselle en céramique est mise à l'honneur avec des ateliers permettant de découvrir ou redécouvrir des **recettes ou terroirs élaborés** dans des plats d'argile (Le mortier, le tian, la daubière,...)

### Détail de la prestation prise en charge par la SEMAGORA pour l'organisation des ateliers culinaires

- ☞ Construction de la programmation et gestion de la communication concernant les ateliers culinaires (création de flyers, communiqués et achat d'insertion presse)
- ☞ Inscription des participants et supervision des encaissements pour le compte du prestataire de restauration
- ☞ Mise à disposition, et installation du matériel et mobilier de cuisine nécessaires (intérieur ou en terrasse)
- ☞ Mise en place d'un agent d'accueil pour tout le temps de l'atelier
- ☞ Présence d'un cadre de la SEMAGORA
- ☞ Agencement et décoration de l'espace
- ☞ Organisation de la soirée avec le Chef du restaurant
- ☞ Sonorisation de l'atelier et gestion technique de la manifestation
- ☞ Invitation et mise à l'honneur du ou des céramistes créateurs des vaisselles utilisées
- ☞ Fourniture de tabliers offerts aux participants, floqués aux couleurs de l'Argilla. Fourniture de la recette (format papier) pour chaque atelier.
- ☞ Nettoyement du lieu au lendemain de l'atelier entre 5h et 10h.

**Une programmation décidée par la collectivité pour cette galerie et accompagnée par la Semagora**

Afin de prendre en charge la mise en œuvre opérationnelle et logistique des manifestations artistiques et culturelles définies par le conseil de territoire autour de la filière Argile, La SEMAGORA assure :

- 1 la participation aux réunions de définition des projets et la proposition de concepts évènementiels originaux en adéquation avec l'espace Argilla.**
- 2 la coordination technique et logistique et le suivi des étapes de construction (du montage au démontage) de ces manifestations**
- 3 La fourniture et l'installation des matériels techniques et mobiliers nécessaires pour l'espace scénique et les prises de paroles des officiels**
- 4 La décoration du lieu et l'apport d'éléments végétaux**
- 5 L'accueil du public pendant la manifestation**

*Des prestations de conception et d'organisation évènementielles confiées à la Semagora autour de la filière Argile et des Musicales de la Font de Mai*

**Le marché à la céramique et aux santons de l'été et de l'hiver et l'évènement "Biennale de l'art santonnier"**

Toutes les années, le conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile organise en partenariat avec l'association des céramistes et santonniers un marché qui s'installe pendant plus de 4 semaines sur la place centrale de la ville d'Aubagne offrant aux touristes et visiteurs la possibilité d'acheter les productions céramistes et santonniers locales.

*Le marché de l'été, plus particulièrement dédié à la Céramique couvre la période estivale et touristique de juillet et août*

*Le marché de l'hiver, plus particulièrement dédié aux santons, couvre la période des fêtes calendales de novembre et décembre.*

En point d'orgue, une année sur deux, des évènements s'inscrivent : soit au mois de décembre, sur le premier weekend, "la biennale de l'art santonnier" permet d'accueillir le temps d'un weekend aux côtés des santonniers locaux des maîtres santonniers venus du reste du monde, soit au mois d'août, la biennale Argilla permet d'accueillir sur deux journées de l'été, plus de 180 céramistes sélectionnés dans le monde entier qui s'installent sur un marché à ciel ouvert.

La proposition d'un concept évènementiel et le montage des éléments de décoration ont été confiées à la Semagora dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public pour les trois manifestations qui se sont déroulées en 2018 : les marchés d'été et d'hiver et la Biennale de l'Art Santonnier qui s'est déroulée.

**Les Musicales de la font de mai**

Comme cela a été le cas en 2017, c'est la Semagora qui a travaillé en 2018 en lien avec l'office intercommunal du Tourisme pour l'organisation et la conception de l'évènement Musical de l'Eté : les Musicales de la Font de Mai.

Décoration, organisation des espaces scéniques et d'accueil des artistes, gestion technique des concerts....



**Le chiffre d'affaires 2018**

Rappel des perspectives annoncées lors de l'assemblée générale de juin 2017

- ↳ Nous avons déjà enregistré en signatures devis et contrats un CA de : 1.075 000 euros
- ↳ Les devis restant en attente de réponse (sur des affaires importantes de type Convention, Salon ou Séminaire) mais avec une option de date représentaient : 50.0000 euros
- ↳ Soit une prévision de 1.220.000 de CA 2018.

**Au 31/12/2018 le Chiffre d'affaires atteint 1.269.919 euros contre 1.420.000 euros en 2017**

	Année 2018	Année 2017	Ecart
CLIENTS DIVERS	316 271 €	418 520 €	-102 249 €
Contrat DSP	477 505 €	497 721 €	-20 216 €
prestations manifestations	476 140 €	503 878 €	-27 738 €
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>1 269 916 €</b>	<b>1 420 119 €</b>	<b>-150 203 €</b>

**La baisse d'activités génère donc une diminution de 10% de notre chiffre d'affaires.**

**PREVISIONNEL 2019**

Le Chiffre d'affaires réalisé au 30 avril 2019 auquel se rajoute les affaires signées à venir sur le deuxième semestre est de **1 255 936 euros**.

Les devis en attente de signature totalisent 60.000 euros. Soit un prévisionnel de 1.315.936 euros pour l'année 2019.

## **2. PRESENTATION ET APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Madame BOUCHARD, expert-comptable, donne lecture du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2018

### **Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018**

#### **ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

L'année 2018 est marquée par la gestion d'un nouveau contrat hors DSP.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 269 919 euros contre 1 420 118 euros pour l'exercice précédent, ce qui représente une variation de - 10.58 % entre les deux exercices, soit - 150 199 euros de prestations.

Le taux de marge s'est amélioré. Cette hausse, qui permet d'atténuer la baisse de chiffre d'affaires, est cohérente avec la politique commerciale appliquée cette année.

De plus, la société continue sa politique de maîtrise de ses coûts de fonctionnement.

Semagora termine l'exercice 2018 avec un résultat bénéficiaire de 5 177 euros, contre + 20 786 euros au 31 décembre 2017.

**INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS**

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture du dernier exercice clos, le solde des dettes et créances à l'égard des fournisseurs et clients se décompose, par date d'échéance, comme suit :

<b>Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)</b>												
Article D.441 I.1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indiqué)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indiqué)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	87						56					
Montant total des factures concernées €	70 737	40 794	129 943				258 565	10 629	103 370	91 036	53 530	
Pourcentage du montant total des achats * de l'exercice												
Pourcentage du chiffre d'affaires * de l'exercice												
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues *												

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Semagora détient une participation dans la société exploitant le Cinéma Nemo (Aubagne). Cette société n'a pas procédé à une distribution de dividende en 2018.

**Examen des comptes et résultats**

- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 269 919 euros contre 1 420 118 euros pour l'exercice précédent, ce qui représente une variation de - 10.58 % entre les deux exercices, soit - 150 199 euros de prestations.
- Les « autres produits d'exploitation » s'élèvent à 86 145 euros contre 84 299 euros en 2017.
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 365 450 euros contre 1 515 783 euros.
- Les « autres achats et charges externes » s'élèvent à 768 210 euros contre 896 272 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution des charges de 128 062 euros (-14.29 %). Cela s'explique notamment par la baisse de l'activité sur l'année.
- Le montant des impôts et taxes s'élève à 34 131 euros contre 31 914 euros pour l'exercice précédent.
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 390 677 euros contre 362 359 euros pour l'exercice précédent.
- Le montant des charges sociales s'élève à 148 685 euros contre 135 654 euros pour l'exercice précédent, dont 8 127 euros de crédit d'impôt CICE.

- Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 10 651 euros, et se compose essentiellement des dotations aux amortissements.
- Le montant des « autres charges » s'élève à 5 682 euros.
- Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à + 5 386 euros contre + 40 086 euros en 2017.
- Quant au résultat courant avant impôt, tenant compte du résultat financier déficitaire de - 130 euros, il s'établit à + 5 255 euros contre 39 887 euros pour l'exercice précédent.
- Le résultat financier comprend essentiellement les intérêts financiers liés à l'emprunt souscrit pour financer les investissements.
- Après prise en compte du résultat exceptionnel déficitaire de - 77 euros, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se solde par un bénéfice de + 5 177 euros contre + 20 786 euros au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élève à 478 556 euros contre 486 539 euros au 31 décembre 2017.

Les acquisitions d'immobilisations s'élèvent à 18 616 euros sur l'exercice.

Le poste Clients reste stable et important entre 2017 et 2018 et s'élève à 258 566 € dont 203 235 € concernant la Métropole (78% du solde clients).

#### **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

### **3. PRESENTATION PAR DU RAPPORT GENERAL ET DU RAPPORT SPECIAL DE LA COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Madame BOUCHARD, donne lecture et présente pour Madame VIALLE le rapport général et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2018

#### ***Résolution n° 1 :***

**Après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports.**

**RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### 4. AFFECTATION DU RESULTAT

##### Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 5 177 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la manière suivante :

##### **Origine**

Bénéfice de l'exercice 5 177 euros

##### **Affectation**

Report à nouveau 5 177 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 120 137 euros. La Sémagora n'a procédé à aucune distribution de dividende sur les 4 exercices précédents.

##### ***Résolution n° 2 :***

**L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 d'un montant de 5.177 euros de manière suivante : en report à nouveau**

**RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### 5. APPROBATION DES CONVENTIONS SIGNEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 225-38 DU CODE DU COMMERCE

##### ***Résolution n° 3 :***

**Après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions autorisées, signées et exécutées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

**RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### 6. QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

##### ***Résolution n° 4 :***

**L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus et sans réserve de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.**

**RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**7. DIVERS**

Par courrier du 12 mars 2019, la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen nous a informés de la volonté de la Caisse de Crédit Mutuel d'Aubagne de transférer les 5 actions détenues au capital de la SEMAGORA à la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Méditerranéen. Le Conseil d'Administration de la Semagora dans sa séance du 4 juin 2019 a approuvé ce transfert. La procédure administrative de transcription de ce transfert sur le registre des titres est en cours et un courrier de confirmation de transfert sera adressé aux deux caisses de Crédit Mutuel (Aubagne et Marseille) d'ici la fin du mois de juin 2019.

**8. POUVOIRS**

**Résolution n° 5 :**

**L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme au procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'accomplissement des formalités légales.**

**RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 11H30

La Présidente,  
Mme Sylvia BARTHELEMY

Le Secrétaire,

Les Assesseurs,